

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021

Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire

**Diplôme de Formation Générale en Sciences
Odontologiques** (Arrêté du 22 mars 2011)
Deuxième année du DFGSO O2
Troisième année du DFGSO O3

**Diplôme de Formation Approfondie en Sciences
Odontologiques** (Arrêté du 8 avril 2013)
Première année du DFASO O4
Deuxième année du DFASO O5

Troisième cycle court des études odontologiques
(Arrêté du 8 avril 2013)
O6

Approuvées par le Conseil de Gestion de l'U.F.R.
réuni en Formation Plénière le : 24 août 2020

Approuvées par la Commission Formation et Vie Universitaire
de l'Université de Rennes 1 le : 30 septembre 2020

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

O2 - O3 - O4 - O5 - O6

Le Conseil de l'U.F.R. d'Odontologie de Rennes 1, conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques, de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire (diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques et troisième cycle court) , et des décisions du conseil d'Administration de l'Université du 9 mars 2012 (règlement des examens, concours et jurys de l'université de Rennes 1), après avoir pris connaissance des souhaits exprimés par les différents enseignants, a ainsi défini les propositions de modalités du contrôle des aptitudes et des connaissances pour l'année universitaire 2020-2021.

REGLEMENTATION GENERALE

ASSIDUITE

La présence au stage "Milieu professionnel" est obligatoire (O2).

La présence aux stages hospitaliers "odontologiques", "hors odontologiques", au stage "service sanitaire" et au "Stage actif" est obligatoire (O4 – O5 – O6).

La présence aux enseignements de "Radioprotection" est obligatoire (O3 – O5).

La présence aux séances de T.P., aux séances de T.D. et aux séminaires est obligatoire pour toutes les années.

Toute absence aux enseignements obligatoires doit être justifiée par écrit au secrétariat pédagogique, dans les cinq jours ouvrés à partir du 1^{er} jour d'absence. L'étudiant devra fournir tout document justificatif. Concernant les stages hospitaliers, les justifications d'absence se feront dans les mêmes conditions et délais auprès du secrétariat du chef de Pôle.

Passé ce délai, aucun justificatif ne sera accepté, l'absence sera considérée comme définitivement injustifiée et traitée comme telle.

La justification de la ou des absences ou le défaut de justification seront appréciés par le Doyen de l'UFR. A partir d'une absence non justifiée, un zéro suspensif pourra être proposé à la délibération du jury dans la matière concernée.

I – REGLEMENTATION GENERALE DES EPREUVES TERMINALES DES CONTROLES DES CONNAISSANCES

Les épreuves de contrôle terminal ne font pas l'objet de rattrapage autre que la 2^{ème} session (1 absence à une épreuve sera traitée comme un 0).

II – REGLEMENTATION GENERALE DES EPREUVES PRATIQUES ET DIRIGÉES DES CONTROLES DES CONNAISSANCES – CONTROLE CONTINU

En cas d'absence à un contrôle continu, l'étudiant devra, dans les cinq jours ouvrés, transmettre au secrétariat pédagogique, un document justifiant son absence.

La justification ou non de l'absence relève de l'appréciation du responsable de l'enseignement dont le nom est mentionné, pour chaque diplôme ou année d'étude, dans les modalités de contrôle des connaissances approuvées en début d'année universitaire. En cas d'absence considérée comme justifiée et appréciée comme telle, le responsable de l'enseignement pourra mettre en place un examen de rattrapage, dont il fixera alors la date qui doit se situer avant les délibérations du jury.

En cas de refus écrit de l'enseignant responsable, l'étudiant pourra déposer un recours dans la semaine suivant le refus, par écrit, auprès du Doyen, qui statuera sur la demande avec deux enseignants et un étudiant tiré au sort parmi les membres du Collège "Etudiants" du Conseil de Gestion (l'étudiant ne peut être inscrit dans la même année que le requérant).

En cas d'absence injustifiée ou de réponse négative à ce recours, le calcul de la moyenne de l'épreuve se fera en attribuant la note 0 à ce contrôle.

L'étudiant non validé pour les TP ou TD à la 1^{ère} session devra obligatoirement suivre les séances de TP ou TD de rattrapage ; ces séances seront définies par l'enseignant responsable du TP ou du TD.

III- Règle de consultation des copies

Pour les matières écrites, les étudiants ont droit, sur leur demande de consulter leurs copies (consultation en accès direct de leur copie au secrétariat pédagogique ou de la photocopie de sa copie dans le cas d'une consultation avec l'enseignant).

Il leur appartient de prendre rendez-vous par mail avec le secrétariat pédagogique et si besoin de s'adresser à l'enseignant pour un entretien.

Les étudiants ont un mois après la délibération du jury et au plus tard 48 heures avant le début de la deuxième session pour effectuer cette démarche.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021

**Diplôme d'Etat
de Docteur en Chirurgie Dentaire
Diplôme de Formation Générale en Sciences
Odontologiques** (Arrêté du 22 mars 2011)
Deuxième année du DFGSO O2
Troisième année du DFGSO O3

O2

Deuxième année du
Diplôme de Formation
Générale en Sciences
Odontologiques

Modalités de contrôle des connaissances de deuxième année (O2)
préparant au diplôme de formation générale en sciences odontologiques

1 - Admission :

Les étudiants valident leur DFGSO 2 en obtenant 60 ECTS.

Pour valider une UE et obtenir les crédits correspondants, les étudiants doivent obtenir la moyenne générale des éléments constitutifs (EC) de cette UE.

Toutes les UE sauf les UE de Travaux Pratiques (UE 6 anatomie dentaire, UE 9 Ergonomie, Gestuelle, Sécurité, Asepsie, UE 10 TP pré-cliniques 1 du LS3, UE 8 pré-cliniques 2 du LS4) sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'UE sans aucune note inférieure ou égale à 07/20 pour chaque EC de l'UE.

Les UE de Travaux Pratiques (UE 6 anatomie dentaire, UE 9 Ergonomie, Gestuelle, Sécurité, Asepsie, UE 10 pré-cliniques 1 du LS3 et UE 8 pré-cliniques 2 du LS4) ne sont pas capitalisables.

Les EC au sein d'une même UE de TP ne se compensent pas (chaque EC est validé à 10/20).

Au LS3, l'UE 10 TP pré-cliniques 1 compense l'UE 9 Ergonomie, Gestuelle, Sécurité, Asepsie. L'inverse n'est pas vrai.

Au vu de la logique de progression sur l'année du parcours d'apprentissage, l'EC 3 TP OC de l'UE 8 TP pré-cliniques 2 (semestre 4) compense l'EC 1 TP OC (semestre 3), si la note de cet EC du semestre 3 est supérieure ou égale à 8/20.

L'inverse n'est pas vrai (soit le semestre 3 ne compense pas le semestre 4).

La même règle s'applique entre les notes des EC des semestres 3 et 4 pour l'UE 6 Anatomie Dentaire (la note de l'EC 1 Morphologie de l'UE 8 du semestre 4 compense la note de l'EC Anatomie dentaire de l'UE 6 du semestre 3 si cette note est supérieure ou égale à 8/20. L'inverse n'est pas vrai (soit le semestre 3 ne compense pas le semestre 4).

Pour valider la deuxième année, l'étudiant doit valider le LS3 et le LS4 et obtenir les ECTS correspondants.

Obtention du semestre 3 - A l'issue de la session 2 : Cas de l'UE 12 Librement choisie
Si $7,01 < UE_{12} < 10$ et somme des 14 UE $\geq 10/20$, l'UE 12 est alors compensée et l'étudiant obtient son semestre 3, il faut comprendre que l'UE de master n'est pas validée.

Obtention du semestre 4 - A l'issue de la session 2 : Cas de l'UE 10 Librement choisie

Si $7,01 < UE10 < 10$ et somme des 10 UE $\geq 10/20$, l'UE 10 est alors compensée et l'étudiant obtient son semestre 4, il faut comprendre que l'UE de master n'est pas validée.

Des mentions sont décernées en fin de deuxième année sur la base de la moyenne générale de LS3+LS4.

Si la moyenne LS3+LS4 est $> 12/20$ mention AB, LS3+LS4 $> 14/20$ mention B et LS3+LS4 $> 16/20$ mention TB.

2 - Compensation :

La compensation entre UE n'est pas possible.

La compensation entre EC d'une même UE est possible si la note à l'EC est supérieure à 07/20 (sauf pour les UE de Travaux Pratiques).

3 - Session 2 :

Pour chaque UE, une session 2 est proposée (cf. tableau).

En cas d'UE non validée, les EC dont la note est inférieure à 10 sont à représenter. Il n'y a pas de report de notes automatiques entre les sessions, uniquement pour les épreuves mentionnées dans le tableau.

4 - Redoublement et accès à l'année supérieure LS5 et LS6

Accès à l'année supérieure :

- L'accès en troisième année impose la validation de la deuxième année
- Un accès à la troisième année sans validation de toutes les UE de deuxième année est néanmoins possible à condition de :
 - Ne comptabiliser que 2 UE non validées en deuxième année (LS3+LS4)
 - Représenter obligatoirement pendant la troisième année, les UE déficitaires

Le redoublement intervient quand :

- L'étudiant n'a pas validé toutes les UE de Travaux Pratiques S3 UE 6 Anatomie dentaire et/ou S3 UE 9 Ergonomie, Gestuelle, Sécurité, Asepsie et/ou S3 UE 10 TP précliniques 1 et/ou S4 UE 8 TP précliniques 2
- L'étudiant a plus de deux UE non validées au niveau O2 (LS3+LS4)

Lors du redoublement, l'étudiant :

- Doit représenter obligatoirement toutes les UE non acquises
- Doit représenter toutes les UE de travaux pratiques même si elles ont été validées car elles ne sont pas capitalisables
- Est autorisé à suivre et présenter des enseignements de troisième année à raison de 3 UE maximum par semestre hormis les UE de TP à condition que le nombre d'UE non validé du semestre correspondant de deuxième année ne soit pas supérieur à 6.

A cet effet, l'étudiant doit en informer suffisamment à l'avance le secrétariat pédagogique et la scolarité avec comme date-limite le 10 septembre 2020, afin qu'il soit possible de le positionner dans des groupes.

Modalités de Contrôle des Connaissances

Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques Deuxième année - O2

60 ECTS

Responsable : Sylvie Jeanne

Unités d'enseignement	Matières	CM	TD	TP	Cours en ligne (information pour les étudiants)	Stage	Total (heures)	Enseignant	Responsable de l'enseignement	Mode d'évaluation de chaque type d'enseignement		1ère session				2ème session				Coefficient des EC (poids de l'EC dans l'UE)	Coefficient des UE au semestre / ECTS	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 1ère session	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 2ème session		
										CC en %	CT en %	Nature de l'épreuve	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Période	Nature de l'épreuve (en ligne ou présentiel ?)	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Période					Coefficient des épreuves dans l'EC	
SEMESTRE 3 (LS3) O3O2003S																									
UE 1 Environnement infectieux O3O2001U	EC 1 Microbiologie O3O2011T	24		8			32	Z. Shacoori	M. Bonnaure-Mallet	30%	70%	Ecrit	Présentiel	1h30	D	Ecrit CT + report note CC session 1	Présentiel	1h30	J	3/10 et 7/10	3	3	(3 CC1 + 7 CT1)/ 10	(3 CC1 + 7 CT2)/ 10	
	EC 2 Hygiène O3O2012T	8**		3	8 (CM)		11	H. Prigent			100%	Ecrit	Présentiel	1/2h	D	Ecrit	Présentiel	1/2h	J	1	1		CT	CT	
UE 2 Physiologie générale O3O2002U	EC 1 Physiologie générale O3O2021T	13					13	JM. Begue	JM. Begue		100%	Ecrit (QCM)	Présentiel	1/2 h	D	Ecrit	Présentiel	1/2 h	J	1	1	2	CT	CT	
UE 3 Développement oro-facial O3O2003U	Embryologie, Histologie, Génétique O3O2031T	5 **			5 (CM)		30	M. Bonnaure-Mallet	M. Bonnaure-Mallet		100%	Ecrit	Présentiel	1h30	D	Ecrit	Présentiel	1h30	J	1	1	3	CT	CT	
		15				E. Boyer		J																	
		10**			10 (CM)			J																	
UE 4 Biomatériaux O3O2004U	Biomatériaux O3O2041T	1	6		25		7	Y.L.Turpin	Y.L.Turpin	100%		Ecrit (QCM)	Présentiel (QCM sur Moodle)			Ecrit (QCM)	Présentiel (QCM sur Moodle)	20 mn	J	1	1	2	CC	CT	
UE 5 Anatomie cervico-céphalique O3O2005U	EC 1 Anatomie cervico-céphalique 1 O3O2051T	14**	4		14 (CM)		18	D. Chauvel-Lebret	D. Chauvel-Lebret		100%	Ecrit	Présentiel	1 h	D	Ecrit	Présentiel	1 h	J	1	2	2	CT	CT	
	EC 2 Anatomie cervico-céphalique 2 O3O2052T	8**	2		8 (CM)		10	K. Murden			100%	Ecrit	Présentiel	1/2h	D	Ecrit	Présentiel	1/2h	J	1	1		CT	CT	
UE 6 Anatomie dentaire *** O3O2006U	Anatomie Dentaire O3O2061T	6**	3 1**	22	6 (CM) 1 (TD)		32	C. Melou	D. Chauvel-Lebret	30%	70%	Ecrit	Présentiel	1h (1/2h si en ligne)	D	Ecrit	Présentiel	1h (1/2h si en ligne)	J	3/10 et 7/10	1	2	(3CC1 + 7 CT1)/10	CT Si note O3O20621T > 8/20, compensation avec note EC1 de l'UE 8 du semestre 2 (O4O2071T)	
UE 7 Odontologie conservatrice 1 O3O2007U	EC 1 Cariologie O3O23071T	12	2				14	A. Le Goff	M. Perard	30%	70%	Ecrit	Présentiel	1/2h	D	Ecrit	Présentiel	1/2h	J	3/10 et 7/10	1	3	(3 CC1 + 7 CT1)/ 10	CT	
	EC 2 Traitement restaurateur O3O2072T	2	6		6		8	M. Perard			30%	70%	Ecrit	Présentiel	1/2h	D	Ecrit	Présentiel	1/2h	J	3/10 et 7/10	1		(3 CC1 + 7 CT1)/ 10	CT
UE 8 Réhabilitation prothétique O3O2008U	Prothèse fixée O3O2081T	13					13	M. Desclos	Y. Bedouin		100%	Ecrit	Présentiel	1/2h	D	Ecrit	Présentiel	1/2h	J	1	1	1	CT	CT	
UE 9 Ergonomie-Gestuelle- Sécurité- Asepsie *** O3O2A09U	TP Transversal O3O2A91T	2		6			8	M. Perard / E. Lefrançois	M. Perard	100%		Evaluation de la pratique	Présentiel			Evaluation de la pratique	Présentiel	1h	J	1	1	1	CC	CT pratique si note UE 9 < 10/20 et moyenne (UE 9 + UE 10)/2 ≥ 10/20 étudiant admis à l'UE	
UE 10 TP pré-cliniques 1 *** O3O2A10U	EC 1 TP OC O3O2A11T			30			30	M. Perard	M. Perard	100%		Evaluation de la pratique	Présentiel			Evaluation de la pratique	Présentiel	2h	J	1	2	4	CC	CT pratique si note TP OC UE 10 Semestre 1 ≥ 8/20, compensation avec note TP OC UE 8 semestre 2	
	EC 2 TP prothèse (Prépa + labo) O3O2A12T			44			44	M. Desclos / B. Chauvel			100%		Evaluation de la pratique	Présentiel			Evaluation de la pratique	Présentiel	2h	J	1	2		CC	CT pratique
UE 11 Anglais O3O2011U	Anglais O3O2111T		12 12**		12 (TD)		24		N. Patriarche-Paty	100%		CC	Présentiel			Ecrit	Présentiel	1h	J	1	1	2	CC	CT	
UE 12 Librement choisie O3O2012U	Sport O3O2SPOT						20		E. Ossieux	67%	33%	CC1 pratique + Ecrit		1 h		CC 1 pratique (note reportée) + Oral		1/2h			2/3 et 1/3	1	2	(6,7 CC1 + 3,3 CT1)/10	(6,7 CC1 + 3,3 CT2)/10
	UE librement choisies {	UEs Master O3O2122T					40	Responsables UE de Masters	Référente Masters C.Gautier-Courteille		100%-O3O2122CT1	Selon UE										2	CT	CT	
		UE libres {	Recherche O3O2124T					26	V. Meuric	V. Meuric			Rapport				Rapport					1	1		CT
	Soumis à l'accord de l'UFR O3O2125T						30														1	1			
UE 14 Oxylogie O3O2014U	Oxylogie O3O2141T			7			7	CESU	CESU			Stage									1	1	1	V	V
SEMESTRE 4 (LS4) O4O2004S																									
UE 1 Outils universitaires O4O2A01U	PIX O4O2A11T	5		8			13	V. Bertaud	V. Bertaud	100%		CC	Présentiel			Ecrit	Présentiel	1h	J	1		2	Validation sur la présence et sur l'obtention de l'attestation de niveau de compétences dans 5 domaines	Validation sur l'obtention de l'attestation de niveau de compétences dans 5 domaines	
UE 2 Service Sanitaire : Prévention O4O2002U	Prévention O4O2021T et méthodologie des examens cliniques	18	4				22	N. Mayorova	V. Bertaud	30%	70%	Ecrit	Présentiel	1 h	M	Ecrit	Présentiel	1 h	J	3/10 et 7/10	1	3	3CC1 + 7CT1)/10	CT	
UE 3 Sémiologie O4O2003U	EC 1 Sémiologie 1 O4O2031T	24					24	P. Jégo	P. Jégo		100%	Ecrit	Présentiel	1 h	M	Ecrit	Présentiel	1h	J	1	1	4	CT	CT	
	EC 2 Sémiologie 2 O4O2032T	24					24	P. Jégo			100%	Ecrit	Présentiel	1h	M	Ecrit	Présentiel	1h	J	1	1		CT	CT	

Unités d'enseignement	Matières	CM	TD	TP	Cours en ligne (information pour les étudiants)	Stage	Total (heures)	Enseignant	Responsable de l'enseignement	Mode d'évaluation de chaque type d'enseignement		1ère session					2ème session					Coefficient des EC (poids de l'EC dans l'UE)	Coefficient des UE au semestre / ECTS	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 1ère session	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 2ème session	
										CC en %	CT en %	Nature de l'épreuve	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Période	Nature de l'épreuve (en ligne ou présentiel ?)	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Période	Coefficient des épreuves dans l'EC						
UE 4 Médecine et chirurgie buccale 1 O4O2004U	EC 1 Anesthésiologie O4O2041T	2 7**			9 (CM)		9	K. Murden	S. Lejeune-Cairon		100%	Ecrit	Présentiel	1/2 h	M	Ecrit	Présentiel	1/2h	J	1	1	2	CT	CT		
	EC 2 Hémostase O4O2042T	5** 1			5 (CM)		6	A. Dulong			100%	Ecrit	Présentiel	1/2 h	M	Ecrit	Présentiel	1/2 h	J	1	1		CT	CT		
UE 5 Biologie O4O2A05U	EC1 Immunologie O4O2A51T	20	1				21	Z. Shacoori	M. Bonnaure-Mallet		100%	Ecrit	Présentiel	1/2h	M	Ecrit	Présentiel	1/2h	J	1	1	3	CT	CT		
	EC2 Hématologie O4O2A53T	12					12	L. Bunetel			100%	Ecrit	Présentiel	1/2h	M	Ecrit	Présentiel	1/2h	J	1	1		CT	CT		
UE 6 Odontologie conservatrice 2 O4O2006U	EC 1 Cariologie O4O2061T *		6				6	A. Le Goff	M. Perard	100%		CC	Présentiel			Ecrit	Présentiel	1/2h	J	1	1	3	CC	CT		
	EC 2 Traitement restaurateur O4O2062T		6 **		6 (TD)		6	M. Perard		30%	70%	Ecrit	Présentiel	1/2h	M	Ecrit	Présentiel	1/2h	J	3/10 et 7/10	1		(3 CC1 + 7 CT1)/ 10	CT		
UE 8 TP pré-cliniques 2 *** O4O2A08U	EC 1 Morphologie O4O2A81T			26			26	C. Melou	M. Perard	100%		Evaluation de la pratique + oral 15 mn	Présentiel			Evaluation de la pratique	Présentiel	2h	J	1	1	9	CC	CT pratique		
	EC 2 TP Prothèse fixée (prépa + labo) O4O2A82T			52			52	M. Desclos / B. Chauvel		100%		Evaluation de la pratique	Présentiel	2h		Evaluation de la pratique	Présentiel	2h	J	1	1		CC	CT pratique		
	EC 3 TP OC O4O2A83T			39			39	M. Perard		100%		Evaluation de la pratique	Présentiel			Evaluation de la pratique	Présentiel	2 h	J	1	1		CC	CT pratique		
UE 9 Anglais O4O2009U	Anglais O4O2091T		26				26	N. Patriarche-Paty	N. Patriarche-Paty	100%		CC	Présentiel			Ecrit	Présentiel	1h	J	1	1	2	CC	CT		
UE 10 Librement choisie O4O2010U	Sport O4O2SPOT						20		E. Ossieux	67%	33%	CC1 pratique + Ecrit		1 h		CC 1 pratique (note reportée) + Oral				2/3 et 1/3	1	2	(6,7 CC1 + 3,3 CT1)/10	(6,7 CC1 + 3,3 CT2)/10		
UE librement choisies {	UEs Master O4O2102T						40	Responsables UE de Masters	Référente Masters C.Gautier-Courteille		100% O4O2102CT 1	Selon UE													CT	CT
	Recherche O4O2104T						26	V. Meuric	V. Meuric			Rapport				Rapport					1		1	CT	CT	
UE libres {	Soumis à l'accord de l'UFR O4O2105T						30														1	1				
UE 13 Milieu professionnel O3O2013U	Milieu professionnel O3O2131T					38	38		H. Prigent	100%		Ecrit + présence	en ligne	en ligne		Complément de stage			J	1	1	2	V	V		

* Concernant les AJAC, pour les UE ou EC n'ayant pas d'évaluation en CT (exclusivement CC), si le planning des étudiants ne leur

permet pas de participer au CC de la discipline, l'évaluation se fera par un CT

** Cours disponible sur Moodle

*** Pour les UE de TP, en cas de mesure interdisant l'accès aux salles de TP, il peut être choisi de remplacer l'épreuve de TP par un autre format d'épreuve ou de décaler la tenue des TP

Note : pour les UE de TP, il n'existe pas de compensation entre les EC

Voté en CA d'UFR le 24/08/20

O3

Troisième année du
Diplôme de Formation
Générale en Sciences
Odontologiques

Modalités de contrôle des connaissances du niveau O3 préparant au diplôme de formation générale en sciences odontologiques

1 - Admission :

Les étudiants valident leur DFGSO 3 en obtenant 60 ECTS.

Pour valider une UE et obtenir les crédits correspondants, les étudiants doivent obtenir la moyenne générale des éléments constitutifs (EC) de cette UE.

Toutes les UE sauf les UE de Travaux Pratiques (UE 07 TP pré-cliniques Endodontie 1, UE 08 TP pré-cliniques restaurations 1, UE 09 Prothèse amovible partielle du LS5 et UE 07 TP pré-cliniques Endodontie 2, UE 08 A TP pré-cliniques restaurations 2 et UE 09A Prothèse amovible partielle du LS6) sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'UE sans aucune note inférieure ou égale à 07/20 pour chaque EC de l'UE.

Les UE de Travaux Pratiques (UE 07 TP pré-cliniques Endodontie 1, UE 08 TP pré-cliniques restaurations 1, UE 09 Prothèse amovible partielle du LS5 et UE 07 TP pré-cliniques Endodontie, UE 08 A TP pré-cliniques restaurations 2, UE 09A Prothèse amovible partielle du LS6) ne sont pas capitalisables.

Les EC au sein d'une même UE de TP ne se compensent pas (chaque EC est validé à 10/20).

Obtention du semestre 5 - A l'issue de la session 2 : Cas de l'UE 10 Librement choisie
Si $7,01 < UE_{10} < 10$ et somme des 12 UE $\geq 10/20$, l'UE 10 est alors compensée et l'étudiant obtient son semestre 5, il faut comprendre que l'UE de master n'est pas validée.

Obtention du semestre 6 - A l'issue de la session 2 : Cas de l'UE 10 Librement choisie
Si $7,01 < UE_{10} < 10$ et somme des 12 UE $\geq 10/20$, l'UE 10 est alors compensée et l'étudiant obtient son semestre 6, il faut comprendre que l'UE de master n'est pas validée.

Pour valider la 3^{ème} année, l'étudiant doit valider le LS5 et le LS6 et obtenir les ECTS correspondants.

Des mentions sont décernées en fin de troisième année sur la base de la moyenne générale de LS5+LS6.

Si la moyenne LS5+LS6 est $> 12/20$ mention AB, LS5+LS6 $> 14/20$ mention B et LS5+LS6 $> 16/20$ mention TB

Les AJAC sont évalués exclusivement sur le contrôle terminal. Pour les UE ou EC n'ayant pas d'évaluation en CT (exclusivement CC), si leur planning ne leur permet pas de participer au CC de la discipline l'évaluation se fera par un CT.

Pour l'obtention du diplôme de formation générale en sciences odontologiques (grade licence), l'étudiant doit avoir validé LS3, LS4, LS5 et LS6 et avoir obtenu les 120 ECTS correspondants.

Le diplôme peut être décerné avec mention au regard des moyennes obtenues en O2 et O3. Si la moyenne O2 +O3 est > à 12/20 mention AB, O2 +O3 > 14/20 mention B et O2 +O3 >16/20 mention TB.

2 - Compensation :

La compensation entre UE n'est pas possible.

La compensation entre EC d'une même UE est possible si la note à l'EC est supérieure à 07/20 (sauf pour les UE de Travaux Pratiques).

3 - Session 2 :

Pour chaque UE, une session 2 est proposée (cf tableau).

En cas d'UE non validée, les EC dont la note est inférieure à 10 sont à représenter.

Il n'y a pas de report de notes automatiques entre les sessions, uniquement pour les épreuves mentionnées dans le tableau.

4 - Redoublement et accès au grade de Master :

Accès au grade de Master

- L'accès au niveau O4 impose l'obtention du diplôme de formation générale en sciences odontologiques.

Le redoublement intervient quand :

- L'étudiant n'a pas validé une ou plusieurs UE du LS3 et/ou LS4 et/ou LS5 et/ou LS6

Lors du redoublement, l'étudiant :

- Doit représenter obligatoirement toutes les UE non acquises
- Doit représenter toutes les UE de travaux pratiques de LS5 et LS6 même si elles ont été validées car elles ne sont pas capitalisables
- N'est pas autorisé à suivre et à présenter des enseignements du niveau Master.

5 – UE8 Stage hors odontologie du MS3 de O5

L'UE 08 Stage hors odontologie est validée au MS3 de O5. Les étudiants peuvent effectuer leur stage hors odontologie (d'une durée de 50 heures) durant leur année de O3, de O4 ou au premier semestre de O5. Toutefois, ils devront déposer au Bureau des stages leurs rapport et carnet de stage dans les 3 mois suivant la fin de leur stage.

Modalités de Contrôle des Connaissances

Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques Troisième année - O3

Responsable : Sylvie Jeanne

60 ECTS

Unités d'enseignement	Matières	CM	TD	TP	Cours en ligne (information pour les étudiants)	Stage	Total (heures)	Enseignant	Responsable de l'enseignement	Mode d'évaluation de chaque type d'enseignement		1ère session				2ème session				Coefficient des épreuves dans l'EC	Coefficient des EC (poids de l'EC dans l'UE)	Coefficient des UE au semestre / ECTS	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 1ère session	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 2ème session	
										CC en %	CT en %	Nature de l'épreuve	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Période	Nature de l'épreuve	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Période						
SEMESTRE 5 (LS5) O5O3005S																									
UE 01 Service Sanitaire O5O3001U	EC1 Psychologie de la santé O5O3012T	4** 4	6		4 (CM)		14	V. Bertaud / A. Legraverand / G. Trohel	V. Bertaud	100%		CC	Présentiel			Rapport	Présentiel		J	1	1	2	CC	CT	
	EC2 Prévention		4	2	1	2	11	T. Tavit-Béal / JL Sixou	V. Bertaud	50%		Validation	Présentiel			Oral	Présentiel	15 mn	J	1/2 et 1/2	1		Validation + CC pratique	CT	
					2	2				S. Jeanne	50%		Evaluation de la pratique	Présentiel											
UE 01-1 Santé Publique-Ethique O5O3011U	EC1 Ethique O5O3011T	6	2,5				8,5	A. Couatarmanac'h	A. Couatarmanac'h		100%	Ecrit	Présentiel	1h (40 mn si en ligne)	D	Ecrit	Présentiel	1h (40 mn si en ligne)	J	1	1	2	CT	CT	
	EC 2 Santé publique O5O3013T	15					15	A. Couatarmanac'h	A. Couatarmanac'h																
UE 02 Thérapeutiques restauratrices O5O3002U	EC 1 Occlusodontie O5O3021T	10					10	D. Chauvel-Lebret	D. Chauvel-Lebret		100%	Ecrit	Présentiel	1/2 h	D	Ecrit	Présentiel	1/2 h	J	1	1	6	CT	CT	
	EC 2 Biomatériaux O5O3022T	1	6				7	YL Turpin			100%	Ecrit (QCM)	Présentiel (QCM sur moodle)			Ecrit (QCM)	Présentiel (QCM sur moodle)	20 mn	J	1	2		CC	CT	
	EC 3 Prothèse fixée + RCR O5O3023T	26					26	H. Plard / E. Lefrancois			100%	Ecrit	Présentiel	1h	D	Ecrit	Présentiel	1h	J	1	3		CT	CT	
UE 03 Imagerie O5O3003U	Imagerie O5O3031T	3 6**	6		6 (CM)		15	F. Meary / P. Pellen	F. Meary	100%	100%	Ecrit CC	Présentiel	1h	D	Ecrit	Présentiel	1h	J	1	1	2	CC CT	CT	
UE 04 Physiologie oro-faciale O5O3004U	Physiologie oro-faciale O5O3041T	20					20	P. Pellen / M. Pérard	D. Chauvel-Lebret		100%	Ecrit	Présentiel	1h	D	Ecrit	Présentiel	1h	J	1	1	2	CT	CT	
UE 05 Pathologie médicale O5O3005U	Pathologie médicale O5O3051T	3 17**			17 (CM)		20	A. Dulong	S. Lejeune		100%	Ecrit	Présentiel	1h	D	Ecrit	Présentiel	1h	J	1	1	2	CT	CT	
UE 06 Théorie des traitements endodontiques O5O3006U	Endodontie : principes de base et RCR O5O3061T	2	20		30		22	A. Dautel / M. Pérard	A. Dautel	30%	70%	Ecrit	Présentiel	30 mn	D	Ecrit	Présentiel	45 mn	J	3/10 + 7/10	1	3	(3 CC+ 7CT)/10	CT	
UE 07 TP Pré-cliniques : Endodontie 1 *** O5O3007U	Traitements endodontiques sur monoradiculée O5O3071T			21			21	J. Le Clerc	J. Le Clerc	100%		Evaluation de la pratique	Présentiel			Evaluation de la pratique	Présentiel		J		1	1	CC	CT pratique	
UE 08 TP Pré-cliniques : Restaurations 1 *** O5O3008U	EC 1 Restaurations des dents pulpées O5O3081T			12			12	J. Le Clerc	J. Le Clerc	100%		Evaluation de la pratique	Présentiel			Evaluation de la pratique	Présentiel		J	1	1	5	CC	CT pratique	
	EC 2 Prothèse fixée O5O3082T			44			44	E. Lefrançois P. Le Bever / C. Leclerc		100%		Evaluation de la pratique	Présentiel			Evaluation de la pratique	Présentiel		J	1	3		CC	CT pratique	
	EC 3 Occlusodontie O5O3083T			6			6	F. Méary		100%		Evaluation de la pratique	Présentiel			Evaluation de la pratique	Présentiel		J	1	1		CC	CT pratique	
UE 09 Prothèse amovible partielle *** O5O3009U	Prothèse amovible partielle O5O3091T	24					24	B. Chauvel / M. Desclos	B. Chauvel		100%	Ecrit	Présentiel	1h	D	Ecrit	Présentiel	1h	J	1	1	1	CT	CT	
UE 10 UE librement choisie O5O3010U	Sport O5O3SPOT						20		E. Ossieux	67%	33%	CC1 pratique + Ecrit		1 h		CC 1 pratique (note reportée) + Oral		1/2h		2/3 et 1/3	1	2	(6,7 CC1 + 3,3 CT1)/10	(6,7 CC1 + 3,3 CT2)/10	
	UEs Master O5O3102T						40	Responsables UE de Masters	Référente Masters C. Gautier-Courteille				Selon UE										CT	CT	
		Recherche O5O3103T						26	V. Meuric	V. Meuric			Rapport				Rapport				1		1	CT	CT
	UE libres {	Soumis à l'accord de l'UFR O5O3104T					30														1		1		
UE 11 Anglais	Anglais O5O3014T		12 12**		12 (TD)		24	O. Owczarczak	O. Owczarczak	100%		Contrôle continu pratique		1h		Ecrit		1h	J	1	2	2	CC	CT	

Approuvé le 22/10/2020
Professeur Sylvie JEANNE
Doyen



Unités d'enseignement	Matières	CM	TD	TP	Cours en ligne (information pour les étudiants)	Stage	Total (heures)	Enseignant	Responsable de l'enseignement	Mode d'évaluation de chaque type d'enseignement		1ère session				2ème session				Coefficient des épreuves dans l'EC	Coefficient des EC (poids de l'EC dans l'UE)	Coefficient des UE au semestre / ECTS	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 1ère session	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 2ème session	
										CC en %	CT en %	Nature de l'épreuve	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Période	Nature de l'épreuve	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Période						
SEMESTRE 6 (LS6) O6O3006S																									
UE 01 Biochimie et immunologie O6O3001U	EC 1 Biochimie O6O3011T	4** 8			4 (CM)		12	V. Meuric	V. Meuric		100%	Ecrit	Présentiel	30 mn	M	Ecrit	Présentiel	30 mn	J	1	1	3	CT	CT	
	EC 2 Immunologie O6O3012T	10**			10 (CM)		0	E. Boyer / M. Bonnaure-Mallet			100%	Ecrit	Présentiel	30 mn	M	Ecrit	Présentiel	30 mn	J	1	1		CT	CT	
UE 02 Sciences biologiques O6O3002U	EC 1 Anatomie pathologique O6O3021T	12		15			27	N. Rioux-Leclercq	V. Meuric		100%	Ecrit	Présentiel	1 h	M	Oral 10 mn (+ 10 mn de préparation)	Présentiel	10 mn	J	1	2	4	CT	note CT oral s2 coeff 15 + report note CT écrit s1 coeff 5	
	EC 2 Microbiologie spécifique O6O3022T	5 g**			9 (CM)		14	V. Meuric			100%	Ecrit	Présentiel	1/2 h	M	Ecrit	Présentiel	1/2 h	J	1	1		CT	CT	
	EC 3 Oncologie O6O3023T	12					12	MD Galibert			100%	Ecrit	Présentiel	1/2 h	M	Ecrit	Présentiel	1/2 h	J	1	1		CT	CT	
UE 03 Biostatistiques et pharmacologie O6O3003U	EC 1 Biostatistiques O6O3031T	6** 4			6 (CM)		10	V. Bertaud-Gounot	S. Lejeune		100%	Ecrit	En ligne (30 mn)	1/2h	M	Ecrit	En ligne (30 mn)	1/2 h	J	1	1	3	CT	CT	
	EC 2 Pharmacologie O6O3032T		6		8		6	MC. Verdier			30%	70%	Ecrit	Présentiel	1/2h	M	Ecrit CT + report note CC session 1	Présentiel	1/2 h	J	1		1	(3 CC1 + 7 CT1)/ 10	(3 CC1 + 7 CT2)/ 10
	EC 3 Médicaments O6O3033T	9 g**			9 (CM)		18	S. Lejeune			100%	Ecrit	Présentiel	1h (30 min si en ligne)	M	Ecrit	Présentiel	1h (30 min si en ligne)	J	1	2		CT	CT	
UE 04 développement normal et traitements préventifs chez l'enfant O6O3004U	EC 1 Orthopédie Dento-Faciale O6O3041T	10 **			10 (CM)		10	D. Brezulier	A. Marie-Cousin		50%	50%	Ecrit	Présentiel	1/2 h	M	Ecrit	Présentiel	1/2 h	J	5/10 + 5/10	1	2	(5CC+ 5CT)/10	CT
	EC 2 Odontologie pédiatrique O6O3042T	12					12	A. Marie-Cousin / JL Sixou / T Davit-Béal			100%	Ecrit	Présentiel	1/2 h	M	Ecrit	Présentiel	1/2 h	J	1	1	CT		CT	
UE 05 Pathologies pulpaire et périapicales O6O3A05U	EC 1 Parodontologie O6O3A51T	13	4	2			19	S. Jeanne / S Novello	S. Novello		30%	70%	Ecrit	Présentiel	1/2h	M	Ecrit	Présentiel	1/2h	J	3/10 + 7/10	1	3	(3 CC+ 7CT)/10	CT
	EC 2 Endodontie : pathologies pulpaire et périapicales O6O3A52T	5** 15			5 (CM)		20	J. Le Clerc / S. Lejeune			100%	Ecrit	Présentiel	1/2h	M	Ecrit	Présentiel	1/2h	J		1	CT		CT	
UE 06 Chirurgie buccale O6O3006U	Chirurgie buccale O6O3061T	19**	1	2	19 (CM)		22	K. Murden	S. Lejeune		100%	Ecrit	Présentiel	1 h	M	Ecrit	Présentiel	1 h	J	1	1	2	CT	CT	
UE 07 TP précliniques : Endodontie 2 O6O3007U * ***	Traitements endodontiques sur pluriradiculées et reconstitution pré et post endo O6O3071T			39			39	J. Le Clerc	J. Le Clerc		100%		Evaluation de la pratique + CT oral (sans compensation)	Présentiel			Evaluation de la pratique + CT oral (avec compensation)	Présentiel		J	1	1	3	CC (1 note Pratique et 1 note Oral)	CT pratique + CT oral (avec compensation si note CT oral ≥ 8/20)
UE 08A TP précliniques : Restauration 2 *** O6O3A08U	EC 1 Prothèse fixée O6O3A81T			60			60	E. Lefrançois / / C. Leclerc	E. Lefrançois		100%		Evaluation de la pratique	Présentiel			Evaluation de la pratique	Présentiel	J	1	1	4	CC	CT pratique	
UE 08B Enseignement de l'hygiène O6O3B08U	O6O3B81T	10**		9	10 (CM)		19	Z. Shacoori / H. Prigent	H. Prigent		100%		Ecrit présentiel + présence obligatoire aux TP	Présentiel	1/2h	M	Ecrit	Présentiel	1/2h	J			1	CT + validation présence	CT
UE 09A Prothèse amovible partielle *** O5O3A09U	Prothèse amovible partielle O5O3A91T		12				12	B. Chauvel / M. Desclos	B. Chauvel		100%	Ecrit	Présentiel	1/2 h	M	Ecrit	Présentiel	1/2 h	J	1	1	1	CT	CT	
UE 09 Anglais O6O3009U	Anglais O6O3091T		26				26	O. Owczarczak	O. Owczarczak	100%		CC	Présentiel				Ecrit	Présentiel	1h	J	1/2 et 1/2	1	2	CC	CT
UE 10 UE librement choisie O6O3010U	Sport O6O3SPOT						20		E. Ossieux	67%	33%	CC1 pratique + Ecrit		1 h			CC 1 pratique (note reportée) + Oral		1/2h		2/3 et 1/3	1	2	(6,7 CC1 + 3,3 CT1)/10	(6,7 CC1 + 3,3 CT2)/10
	UEs Master O6O3102T						40	Responsables UE de Masters	Référente Masters C. Gautier-Courteille				Selon UE											CT	CT
	Recherche O6O3103T						26	V. Meuric	V. Meuric			Rapport					Rapport				1	1		CT	CT
	Soumis à l'accord de l'UFR O6O3104T						30														1	1			

* Concernant les AJAC, pour les UE ou EC n'ayant pas d'évaluation en CT (exclusivement CC), si le planning des

étudiants ne leur permet pas de participer au CC de la discipline, l'évaluation se fera par un CT

** Cours disponible sur Moodle

*** Pour les UE de TP, en cas de mesure interdisant l'accès aux salles de TP, il peut être choisi de remplacer l'épreuve de TP par un autre format d'épreuve ou de décaler la tenue des TP

Note : pour les UE de TP, il n'existe pas de compensation entre les EC

**MODALITÉS DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021

**Diplôme d'Etat
de Docteur en Chirurgie Dentaire**

**Diplôme de Formation Approfondie en Sciences
Odontologiques** (Arrêté du 8 avril 2013)

Première année du DFASO O4
Deuxième année du DFASO O5

O4

Première année
du Diplôme de
Formation
Approfondie en
Sciences
Odontologiques

Modalités de contrôle des connaissances du niveau O4
préparant au diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques

1 - Admission :

Les étudiants valident leur DFASO 1 en obtenant 60 ECTS.

Pour valider une UE et obtenir les crédits correspondants, les étudiants doivent obtenir la moyenne générale des éléments constitutifs (EC) de cette UE.

L'UE 07 Stages cliniques n'est obtenue que si le résultat de l'UE est « ADMIS ». Cette UE n'est pas capitalisable.

Toutes les autres UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'UE sans aucune note inférieure ou égale à 07/20 pour chaque EC de l'UE.

Pour valider le niveau O4, l'étudiant doit valider le MS1 et le MS2 et obtenir les ECTS correspondants.

Des mentions sont décernées en fin de niveau O4 sur la base de la moyenne générale de MS1+MS2.

Si la moyenne MS1+MS2 est $>$ à 12/20 mention AB, MS1+MS2 $>$ 14/20 mention B et MS1+MS2 $>$ 16/20 mention TB.

2 - Compensation :

La compensation entre UE n'est pas possible.

La compensation entre EC d'une même UE est possible si la note à l'EC est supérieure à 07/20.

La compensation entre EC de l'UE de stage n'est pas possible.

3 - Session 2 :

Pour chaque UE, une session 2 est proposée (cf tableau)

En cas d'UE non validée, les EC dont la note est inférieure à 10 sont à représenter.

Il n'y a pas de report de notes automatiques entre les sessions, uniquement pour les épreuves mentionnées dans le tableau.

4 - Redoublement et accès à l'année supérieure MS3 et MS4 du niveau O5

Accès à l'année supérieure

- L'accès au niveau O5 impose la validation du niveau O4
- Un accès au niveau O5 sans validation de toutes les UE du niveau O4 est néanmoins possible à condition de :
 - Ne comptabiliser que 2 UE non validées au niveau O4 (MS1+MS2)
 - Représenter obligatoirement pendant l'année du niveau O5, les UE déficitaires

Le redoublement intervient quand :

- L'étudiant n'a pas validé l'UE 07 Stages cliniques et l'UE 09 Service Sanitaire.
- L'étudiant a plus de 2 UE **non** validées entre le MS1 et MS2

Lors du redoublement, l'étudiant :

- Doit représenter obligatoirement toutes les UE non acquises
- Doit représenter l'UE 07 Stages cliniques même si elle a été validée car elle n'est pas capitalisable
- Un étudiant ne redoublant que l'UE 07 Stages cliniques est autorisé à suivre et présenter des enseignements du niveau O5 à raison de 3 UE maximum par semestre (ou maximum 10 ECTS) hormis des UE de stages cliniques, sous réserve de l'accord du doyen ou du responsable pédagogique de la faculté.
- Un étudiant redoublant l'UE 07 Stages cliniques et des UE d'enseignements théoriques est autorisé à suivre et présenter des enseignements du niveau O5 à raison de 2 UE maximum par semestre (ou maximum 8 ECTS) hormis des UE de stages cliniques, sous réserve de l'accord du doyen ou du responsable pédagogique de la faculté.
A cet effet, l'étudiant doit en informer suffisamment à l'avance le secrétariat pédagogique et la scolarité avec comme date-limite 10 septembre 2020, afin qu'il soit possible de le positionner dans des groupes.
- Au-delà de 5 UE non validées dans un semestre, l'étudiant n'est pas autorisé à présenter des UE du semestre correspondant dans l'année supérieure.

5 – UE8 Stage hors odontologie du MS3 de O5

L'UE 08 Stage hors odontologie est validée au MS3 de O5. Les étudiants peuvent effectuer leur stage hors odontologie (d'une durée de 50 heures) durant leur année de O3, de O4 ou au premier semestre de O5. Toutefois, ils devront déposer au Bureau des stages leurs rapport et carnet de stage dans les 3 mois suivant la fin de leur stage.

Modalités de Contrôle des Connaissances
Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques Première année - O4

Responsable : Sylvie Jeanne

60 ECTS

Unité d'enseignement	Matières	CM	TD	TP	Cours en ligne (information pour les étudiants)	Stage	Total (heures)	Enseignant	Responsable de l'enseignement	Mode d'évaluation de chaque type d'enseignement		1ère session				2ème session				Coefficient des épreuves dans l'EC	Coefficient des EC (poids de l'EC dans l'UE)	Coefficient des UE au semestre / ECTS	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 1ère session	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 2ème session
										CC en %	CT en %	Nature de l'épreuve	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Période	Nature de l'épreuve	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Période					
SEMESTRE 1 (MS1) O1O4001S																								
UE 01 Chirurgie orale et parodontologie O1O4001U	EC 1 Chirurgie O1O4011T	10**	3		10 (CM)		13	G. Bader	S. Jeanne	30%	70%	Ecrit	Présentiel	30 mn	D	Ecrit	Présentiel	30 mn	J	3/10 et 7/10	1	3	(3CC+7CT)/10	CT
	EC 2 Parodontologie O1O4012T	4** 10		6	4 (CM)		20	S. Jeanne		40%	60%	Ecrit	Présentiel	30 mn	D	Ecrit	Présentiel	30 mn	J	4/10 et 6/10	2		(4CC+6CT)/10	CT
UE 02 Pulpopathies et endodontie mécanisée *** O1O4002U	EC 1 Pulpopathies O1O4021T		8**		8 (TD)		8	J. Le Clerc	Y.L. Turpin	100%		Ecrit	Présentiel			Ecrit	Présentiel	20 mn	J	1	1	4	CC	CT
	EC 2 Endodontie mécanisée O1O4022T	14**	3**	39	14 CM et 3 TD		56	Y-L. Turpin		30%	70%	Ecrit	Présentiel	30 mn	D	Ecrit et évaluation de la pratique	Présentiel	30 mn	J	3/10 et 7/10	4		(3CC+7CT)/10	(7CT écrit+3CT pratique si note CC< 10)/10
UE 03 Prothèses 1 *** O1O403U	EC 1 Prothèse fixée O1O4031T	20					20	X. Ravalec	Y. Bedouin		100%	Ecrit	Présentiel	45 mn	D	Ecrit	Présentiel	45 mn	J	1	1	3	CT	CT
	EC 2 Prothèse adjointe totale O1O4032T	13		26			39	Y. Bedouin		50%	50%	Ecrit	Présentiel	30 mn	D	Ecrit	Présentiel	30 mn	J	1	3		(CC+CT)/2	CT
UE 04 ODF O1O4004U * ***	Sémiologie oro-faciale O1O4041T	11 **			11 (CM)		29	D. Brezulier	O. Sorel	50%	50%	Ecrit	Présentiel	30 mn	D	Ecrit	Présentiel	30 mn	J	5/10 +5/10	1	2	5CC1+10CC2+5CT	CT
				18						100%		Evaluation de la pratique	Présentiel			Oral	Présentiel	15 mn	J	1	1		CC	CT
UE 05 Santé publique 1 O1O40A5U	EC 2 Epidémiologie O1O4A52T	8** 2			8 (CM)		10	V. Bertaud	V. Bertaud		100%	Ecrit	En ligne	30 mn	D	Ecrit	En ligne	30 mn	J	1	1	1	CT	CT
UE 06 Lectures et critiques scientifiques O1O40A6U	EC 1 Anglais O104061T		18				18	D. Huynh-Biswas	V. Bertaud	100%		Oral + écrit	Présentiel			Ecrit	Présentiel	1h	J	1	2	2	CC	CT
	EC 2 Lecture critique d'articles O1O4062T	6** 1	6		6 (CM)		13	V. Bertaud		100%		Rapport + présence				Ecrit	En ligne (Travail écrit à rendre en ligne)	1h	J	1	1		CC + validation présence	CT
UE 07 Stages cliniques O1O4007U	EC 1 Endodontie et restauratrice (annualisé) O1O4071T						192	Y.L. Turpin	A. Dautel													9	Les stages cliniques seront évalués selon le règlement de la charte clinique joint en annexe (Validation)	
	EC 2 Prothèses (annualisé) O1O4072T						192	X. Ravalec																
	EC 3 Parodontologie (semestrialisé) O1O4073T						64	C. Bolle																
	EC 4 Chirurgie (semestrialisé) O1O4074T						64	P. Limbour																
	EC 5 ODF (semestrialisé) O1O4076T						64	O. Sorel																
UE 09 Librement choisie O2O40A9U	UEs de Master O1O4091T	40					40	Réferente Masters C. Gautier Courteille	VP pédagogie	selon UE				selon UE						3				
	Sport O1O4SPOT						0	E. Ossieux		67%	33%	CC1 pratique + Ecrit		1 h		CC 1 pratique (note reportée) + Oral		1/2h					2/3 + 1/3	1
	Stage chez praticien Maître Stage ou Prothésiste					40	40	VP pédagogie		rapport stage				idem session 1										
	Aide opératoire MBD (internes et praticiens)					40	40	Coordonnateur local MBD		rapport de stage et assiduité				idem session 1										
	Autres O1O4096T																							
	UEs libres DFASM (cf. liste en annexe)																							
UE 10 Service sanitaire	Préparation de l'action	14**	9				23	N. Mayorova / V. Bertaud	V. Bertaud	100%		Projets dans le cadre du MOOC				Oral	Présentiel	15mn	J	1	1	2	CC	CT

Unité d'enseignement	Matières	CM	TD	TP	Cours en ligne (information pour les étudiants)	Stage	Total (heures)	Enseignant	Responsable de l'enseignement	Mode d'évaluation de chaque type d'enseignement		1ère session				2ème session				Coefficient des épreuves dans l'EC	Coefficient des EC (poids de l'EC dans l'UE)	Coefficient des UE au semestre / ECTS	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 1ère session	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 2ème session								
										CC en %	CT en %	Nature de l'épreuve	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Période	Nature de l'épreuve	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Période													
SEMESTRE 2 (MS2) O2O4002S																																
UE 01 Imagerie O2O4001U	Imagerie O2O4011T	3**	5		3 (CM)		8	D. Chauvel-Lebret/ A Dautel / G Bader / O Sorel / F Meary	D. Chauvel-Lebret		100%	Ecrit	Présentiel	30 mn	M	Ecrit	Présentiel	30 mn	J	1	1	1	CT	CT								
UE 02 Thérapeutiques restauratrices *** O2O4002U	EC 1 Biomatériaux O2O4021T	8					8	Y-L. Turpin	A. Le Goff		100%	Ecrit	Présentiel	20 mn	M	Ecrit	Présentiel	20 mn	J	1	1	4	CT	CT								
	EC 2 Restauratrice O2O4022T	16	2**	39	2 (TD)		57	Y-L. Turpin / A. Le Goff / M. Perard / J. Le Clerc / B. Chauvel		20%	80%	Ecrit	Présentiel	30 mn	M	Ecrit et évaluation de la pratique	Présentiel	30 mn	J	2/10 et 8/10	3		(2CC+8CT)/10	(8CT écrit+2CT pratique si note CC< 10)/10								
UE 03 Prothèses 2 *** O2O4003U	EC 1 Prothèse fixée O2O4031T	12					12	X. Ravalec	Y. Bedouin		100%	Ecrit	Présentiel	45 mn	M	Ecrit	Présentiel	45 mn	J	1	1	3	CT	CT								
	EC 2 Prothèse adjointe totale O2O4032T	13		26			39	Y. Bedouin		50%	50%	Ecrit	Présentiel	30 mn	M	Ecrit	Présentiel	30 mn	J	5/10 + 5/10	3		(CC + CT)/2	CT								
UE 04 Prise en charge de l'enfant et de l'adolescent *** O2O4004U	EC 1 Odontologie pédiatrique O2O4041T		12	10	30		22	J-L. Sixou / T Davit-Béal / A Marie-Cousin / AHU	J-L. Sixou	70%	30%	CC Ecrit et CT évaluation de la pratique	Présentiel		M	Oral et évaluation de la pratique	Présentiel	15 mn	J	3/10 et 7/10	1	3	(7 CC + 3CT pratique 2)/10 et si note de CT pratique ≥ 7/20	(CT oral X 7 + Contrôle pratique X 3)/ 10 avec report notes ≥10/20								
	EC 2 ODF : interception et traitement précoce O2O4042T	10**			10 (CM)		28	D. Brezulier		50%	50%	Ecrit	Présentiel	30 mn	M	Ecrit	Présentiel	30 mn	J	5/10 +5/10	1		CC1+CC2/2+CT	CT								
				18							100%		Evaluation de la pratique	Présentiel			Oral	Présentiel	15 mn	J	1			CC	CT							
UE 05 Santé publique 2 O2O4005U	EC 1 Economie de la santé (module 2) O2O4051T	9**	9		9 (CM)		36	A. Couatarmanac'h	A. Couatarmanac'h		100%	Ecrit	Présentiel	1h (30 mn si en ligne)	M	Ecrit	Présentiel	1h (30 mn si en ligne)	J	1	1	3	CT	CT								
	EC 2 Santé publique et éthique O2O4052T	9**	9		9 (CM)			A. Couatarmanac'h																								
UE 06 Communication en santé O2O4006U	EC 1 Anglais O2O4061T		18				18	D. Huynh-Biswas	V. Bertaud	100 %-		CC	Présentiel			Ecrit	Présentiel	1h	J	1	2	CC	CT									
	EC 2 Psychologie et sciences sociales O2O4062T	4,5	2,5				7	A. Legraverand / V. Bertaud		100%		CC	Présentiel		M	Dossier : 1 présentation de cas	Présentiel		J	1	1	2	CC	CT								
UE 07 Stages cliniques O2O4007U	EC 1 Endodontie et restauratrice (annualisé) O2O4071T					192	576	YL Turpin	A. Dautel															9	Les stages cliniques seront évalués selon le règlement de la charte clinique joint en annexe (Validation)							
	EC 2 Prothèses (annualisé) O2O4072T					192		X. Ravalec																								
	EC 3 Parodontologie (semestrialisé) O1O4073T					64		C. Bolle																								
	EC 4 Chirurgie (semestrialisé) O1O4074T					64		P. Limbour																								
	EC 5 ODF (semestrialisé) O1O4076T					64		O Sorel																								
UE 08 Librement choisie O2O4009U	UEs de Master O2O4091T	40				40	Réferente Masters C. Gautier-Courteille	VP pédagogie		selon UE				selon UE																		
	Sport O2O4SPOT					0	E. Ossieux			67%	33%	CC1 pratique + Ecrit		1 h		CC 1 pratique (note reportée) + Oral													1/2h		2/3 + 1/3	1
	Odontologie Pédiatrique		40				JL Sixou			Evaluation par l'enseignant (validation)				idem session 1																		
	Stage chez praticien Maître Stage ou Prothésiste O2O4096T					40	VP pédagogie			Rapport stage (validation)				idem session 1																		
	Aide opératoire MBD (internes et praticiens) O2O4099T					40	Coordonnateur local MBD			rapport de stage et assiduité				idem session 1																		
	Autres O2O4098T																															
	UEs libres DFASM (cf.liste en annexe)																															
UE 08 GSU O1O4008U	O1O4081T			7		7	CESU	CESU				Stage				Epreuve pratique de simulation		15mn	J	1	1	1	Validation présence	CT pratique								
UE 09 Service sanitaire	Action et retour d'expérience		12			8	20	N. Mayorova / V. Bertaud	V. Bertaud		100%	Action de terrain		8 h	M	Rapport			J	1	1	2	Validation	Validation								

* Concernant les AJAC, l'évaluation se fera par un CT (oral)

** Cours disponible sur Moodle

*** Pour les UE de TP, en cas de mesure interdisant l'accès aux salles de TP, il peut être choisi de remplacer l'épreuve de TP par un autre format d'épreuve ou de décaler la tenue des TP

Note : pour les UE de TP, il n'existe pas de compensation entre les EC

UEs libres DFASM

Education thérapeutique du patient	Mardi et Jeudi	17h-19h	S2	DFASM 1 et 2
Médecine de catastrophe et urgences Collectives	Lundi	16h-19h ou 17h-20h	S1	DFASM 3
Médecine intégrative et thérapies complémentaires	Mardi ou Jeudi	17h-20h	S1	DFASM 1, 2
Psychologie médicale	Jeudi	15h30-17h	S1	DFASM 1, 2

O5

Deuxième année du
Diplôme de Formation
Approfondie en
Sciences
Odontologiques

Modalités de contrôle des connaissances du niveau O5 préparant
au diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques

1 - Admission :

Les étudiants valident leur DFASO 2 en obtenant 60 ECTS.

Pour valider une UE et obtenir les crédits correspondants, les étudiants doivent obtenir la moyenne générale des éléments constitutifs (EC) de cette UE.

L'UE 07 (MS3 et MS4) Stages cliniques n'est obtenue que si le résultat de l'UE est « ADMIS ». Cette UE n'est pas capitalisable.

L'UE 08 (MS3) Stage hors odontologie n'est obtenue que si le résultat de l'UE est « ADMIS ». Cette UE est capitalisable.

Toutes les autres UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'UE sans aucune note inférieure ou égale à 07/20 pour chaque EC de l'UE.

Pour valider le niveau O5, l'étudiant doit valider le MS3 et le MS4 et obtenir les ECTS correspondants.

Obtention du semestre 4 - A l'issue de la session 2 : Cas de l'UE 13 librement choisie Option Master

Si $7,01 < UE13 < 10$ et somme des 13 UE (à l'exception de l'UE de stage) $\geq 10/20$, l'UE 13 est alors compensée et l'étudiant obtient son semestre 4, il faut comprendre que l'UE de master n'est pas validée

Des mentions sont décernées en fin de niveau O5 sur la base de la moyenne générale de MS3+MS4

Si la moyenne MS3+MS4 est $> \text{à } 12/20$ mention AB, MS3+MS4 $> 14/20$ mention B et MS3+MS4 $> 16/20$ mention TB

Pour l'obtention du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (grade Master), l'étudiant doit avoir validé MS1, MS2, MS3 et MS4 et avoir obtenu les 120 ECTS correspondants. Il doit avoir obtenu le Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (MS4 UE 12) et l'attestation de formation à la radioprotection des patients (MS3 UE O6).

Les AJAC sont évalués exclusivement sur le contrôle terminal. Pour les UE ou EC n'ayant pas d'évaluation en CT (exclusivement CC), si leur planning ne leur permet pas de participer au CC de la discipline l'évaluation se fera par un CT.

Pour les TP, si la note initiale est inférieure à 10 sur 20 et à la demande de l'étudiant AJAC, l'évaluation du TP peut être représentée.

Le diplôme peut être décerné avec mention au regard des moyennes obtenues en O4 et O5. Si la moyenne O4+O5 est $> \text{à } 12/20$ mention AB, O4+O5 $> 14/20$ mention B et O4+O5 $> 16/20$ mention TB

Les étudiants devront fournir au secrétariat pédagogique leur attestation de présence à la formation Gestes et Soins d'urgence / Risques NRBC éditée par le CESU pour pouvoir présenter leur sujet de thèse à la commission des thèses.

2 - Compensation :

La compensation entre UE n'est pas possible.

La compensation entre EC d'une même UE est possible si la note à l'EC est supérieure à 07/20.

La compensation entre EC de l'UE de stage n'est pas possible.

3 - Session 2 :

Pour chaque UE, une session 2 est proposée (cf tableau)

En cas d'UE non validée, les EC dont la note est inférieure à 10 sont à représenter.

Il n'y a pas de report de notes automatiques entre les sessions, uniquement pour les épreuves mentionnées dans le tableau.

Pour l'UE 14 GSU du MS4, les étudiants n'ayant pas validé en 1^{ère} session devront présenter une attestation de formation aux Gestes et Soins d'urgences qu'ils devront obtenir par leurs propres moyens (inscription à leur charge) pour valider cette UE.

4 - Redoublement et accès à l'année supérieure O6 (troisième cycle court)

Accès à l'année supérieure

- L'accès au niveau O6 impose l'obtention du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques

Le redoublement intervient quand :

- L'étudiant n'a pas validé une ou plusieurs UE du MS1 et/ou MS2 et/ou MS3 et/ou MS4

Lors du redoublement, l'étudiant :

- Doit représenter obligatoirement toutes les UE non acquises
- Doit représenter les UE 07 Stages cliniques (MS3 et MS4) même si elles ont été validées car elles ne sont pas capitalisables

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de 5 inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques. Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de 3 inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie.

5 – Choix des stages hospitaliers pour l'année supérieure O6

Les stages hospitaliers se déroulent, pour les 2 semestres, soit dans le Pôle Odontologie du CHU de Rennes, soit dans l'UF 1423 du CHU de Caen.

Le choix de l'affectation de ces stages se fait à l'issue des résultats de la session 1 de l'année de O5 (soit en juin), les critères de décision seront établis via une commission regroupant enseignants et étudiants.

Modalités de Contrôle des Connaissances
Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques Deuxième année - O5
 Responsable : Sylvie Jeanne

60 ECTS

Unité d'enseignement	Matières	CM	TD	TP	Cours en ligne (information pour les étudiants)	Stage	Total (heures)	Enseignant	Responsable de l'enseignement	Mode d'évaluation de chaque type d'enseignement		1ère session				Coefficient des épreuves dans l'EC	Coefficient des EC (poids de l'EC dans l'UE)	2ème session				Coefficient des épreuves dans l'EC	Coefficient des EC (poids de l'EC dans l'UE)	Coefficient des UE au semestre / ECTS	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 1ère session	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 2ème session		
										CC en %	CT en %	Nature de l'épreuve	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Période			Nature de l'épreuve (en ligne ou distanciel ?)	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Période							
SEMESTRE 3 (MS3) O3O5003S																												
UE01 Chirurgie O3O50A1U	EC1 Médecine et chirurgie buccale O3O5011T	8**	3		8 (CM)		25	P. Limbour	P. Limbour	30%	70%	Ecrit	Présentiel pour CT, en ligne pour CC	1 h	D	3/10 et 7/10	0,5	Ecrit	Présentiel	1 h	J	3/10 et 7/10	0,5	3	(3 CC + 7 CT) /10	CT		
	EC2 Chirurgie dermatologie O3O5012T	11**	3		11 (CM)			G. Bader			100%	Ecrit	Présentiel	1 h	D	1	0,5	Ecrit	Présentiel	1 h	J	1	0,5		CT	CT		
UE02 Endodontie O3O50A2U	Endodontie 1 O3O5021T	9**	1,5** 3		9 (CM) 1,5 (TD)		13,5	J. Le Clerc / A. Marie-Cousin	J. Le Clerc		100%	Ecrit	Présentiel	20 mn	D	1	1	Ecrit	Présentiel	20 mn	J	1	1	2	CT	CT		
UE03 Prothèses et implantologie O3O5003U	EC1 Prothèses O3O5031T	10		2			20	X. Ravalec / F. Poirier	Y. Bedouin		100%	Ecrit	Présentiel	1 h	D	1	0,5	Ecrit	Présentiel	1 h	J	1	0,5	3	CT	CT		
	EC2 Implantologie O3O5032T	8						P. Limbour				100%	Ecrit	Présentiel	1 h	D	1	0,5	Ecrit	Présentiel	1 h	J	1		0,5	CT	CT	
UE04 Prise en charge de l'enfant et l'adolescent O3O5004U	EC1 Odontologie pédiatrique O3O5041T	12					42	A. Marie-Cousin / JL Sixou / T. Davit-Beal	A. Marie-Cousin		100%	Ecrit	Présentiel	30 mn	D	1	0,5	Ecrit	Présentiel	30 mn	J	1	0,5	4	CT et validation présence	(3CT écrit +2 CT oral) /5		
			18					Validation sur la présence en TD				Oral	Présentiel	20 mn	J													
	EC2 ODF O3O5042T	12						O. Sorel			30%	70%	Ecrit	Présentiel	30 mn	D											3/10 et 7/10	0,5
UE05 Informatique médicale O3O50A5U	Informatique médicale O3O5051T	9** 1	8		9 (CM)		18	V. Bertaud	V. Bertaud	100%		CC	En ligne				1	Ecrit	En ligne (Travail écrit à rendre en ligne)	30 mn	J	1	1	2	CC	CT		
UE06 Radioprotection O3O50A6U	Attestation de formation à la radioprotection des patients O3O5061T		4				4	F. Meary	F. Meary		100%	Ecrit	Présentiel	30 mn	D	1	1	Ecrit	Présentiel	30 mn	J	1	1	1	CT	CT		
UE07 Stages cliniques O3O5007U	EC1 Endodontie et restauratrice (annualisé) O3O5071T						128	YL Turpin	A. Dautel																		12	Les stages cliniques seront évalués selon le règlement de la charte clinique joint en annexe (validation)
	EC2 Prothèses (annualisé) O3O5072T						128	X. Ravalec																				
	EC3 Odontologie pédiatrique (annualisé) O3O5073T						128	JL Sixou																				
	EC4 Parodontologie (semestrialisé) O3O5074T						64	C. Bolle																				
	EC5 Chirurgie (semestrialisé) O3O5075T						64	P. Limbour																				
	EC6 Urgences (semestrialisé) O3O5076T						64	V. Bertaud																				
UE08 Stage hors odontologie O3O5008U	Stage hors Odontologie O3O5081T						50	P. Limbour	P. Limbour	Evaluation du Maître de stage + Rapport de stage				D	Rapport de stage				J			3	Validation	Validation				

Unité d'enseignement	Matières	CM	TD	TP	Cours en ligne (information pour les étudiants)	Stage	Total (heures)	Enseignant	Responsable de l'enseignement	Mode d'évaluation de chaque type d'enseignement		1ère session				Coefficient des épreuves dans l'EC	Coefficient des EC (poids de l'EC dans l'UE)	2ème session				Coefficient des épreuves dans l'EC	Coefficient des EC (poids de l'EC dans l'UE)	Coefficient des UE au semestre / ECTS	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 1ère session	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 2ème session	
										CC en %	CT en %	Nature de l'épreuve	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Période			Nature de l'épreuve (en ligne ou distanciel ?)	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Période						
SEMESTRE 4 (MS4) O4O5004S																											
UE01 Prise en charge du patient cancéreux O4O5001U	EC1 PMF O4O5011T	10					24	X. Ravalec / S. Lejeune	G. Bader		100%	Ecrit	Présentiel	30 mn		1	0,5	Ecrit	Présentiel	30 mn	J	1	0,5	2	CT	CT	
	EC2 Chirurgie oncologie O4O5012T	11**	3		11 (CM)			G. Bader			100%	Ecrit	Présentiel	1 h		1	0,5	Ecrit	Présentiel	1 h	J	1	0,5		CT	CT	
UE02 Endodontie O4O5002U	Endodontie 2 O4O5021T		4**		4 (TD)		4	J. Le Clerc / A. Dautel	J. Le Clerc	100%		Présentation cas cliniques	Présentiel			1	1	Ecrit	Présentiel	20 mn	J	1	1	1	CC	CT	
UE03 Prothèses et implantologie O4O5003U	PPA O4O5031T	8					8	X. Ravalec	X. Ravalec		100%	Ecrit	Présentiel	1h		1	1	Ecrit	Présentiel	1h	J	1	1	1	CT	CT	
UE04 Parodontologie O4O50A4U	Parodontologie O4O5041T	18	6	2			26	C. Bolle	C. Bolle	40%	60%	Ecrit	Présentiel	1h		4/10 et 6/10	1	Ecrit	Présentiel	1h	J	4/10 et 6/10	1	1	(4CC + 6CT) / 10	CT	
UE05 ODF O4O5005U	ODF O4O5051T	8					8	O. Sorel	O. Sorel	30%	70%	Ecrit	Présentiel	30 mn		3/10 et 7/10	1	Ecrit	Présentiel	30 mn	J	3/10 et 7/10	1	1	(3 CC + 7 CT) / 10	CT	
UE06 DAM O4O5006U	DAM O4O5052T	10**	4		10 (CM)		14	D. Chauvel-Lebret	D. Chauvel-Lebret		100%	Ecrit	Présentiel	30 mn		1	1	Ecrit	Présentiel	30 mn	J	1	1	1	CT	CT	
UE07 Stages cliniques O4O5007U	EC1 Endodontie et restauratrice (annualisé) O4O5071T						128	YL Turpin	A. Dautel														12	Les stages cliniques seront évalués selon le règlement de la charte clinique joint en annexe (validation)			
	EC2 Prothèses (annualisé) O4O5072T						128	X. Ravalec																			
	EC3 Odontologie pédiatrique (annualisé) O4O5073T						128	JL Sixou																			
	EC4 Parodontologie (semestrialisé) O3O5074T						64	C. Bolle																			
	EC5 Chirurgie (semestrialisé) O3O5075T						64	P. Limbour																			
	EC6 Urgences (semestrialisé) O3O5076T						64	V. Bertaud																			
UE08 Droit médical O4O5008U	Droit médical O4O5081T	3**	15		3 (CM)		18	H. Prigent / D. Toulemont	H. Prigent		100%	Ecrit	Présentiel	1 h		1	1	Ecrit	Présentiel	1 h	J	1	1	1	CT	CT	
UE09 Psychologie O4O5009U	Psychologie O4O5091T	6	2				8	A. Legraverand / V. Bertaud	V. Bertaud	100%		CC	Présentiel			1	1	Rapport			J	1	1	1	Validation	Validation	
UE10 Lecture critique d'articles O4O5010U	Lecture critique d'articles O4O5101T	7	6				13	V. Bertaud-Gounot	V. Bertaud		100%	Ecrit	Présentiel	1 h		1	1	Ecrit	Présentiel	1 h	J	1	1	1	CT	CT	
UE11 Odontologie gériatrique O4O5011U	EC1 Odontologie gériatrique Cours O4O5111T	4**			4 (CM)		4	H. Prigent	H. Prigent		100%	Ecrit	Présentiel	30 min		1	1	Ecrit	Présentiel	30 mn	J	1	1	1	CT	CT	
	EC 2 Odontologie gériatrique Séminaires O4O5112T		4				4	Y-L. Turpin, S. Jeanne, Y. Bédouin, S. Lejeune		Validation sur la présence									J				Validation				
UE12 Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique O4O5012U	EC 1 OCE							A. Dautel	A. Dautel			Ecrit	Présentiel	15 min	A	1/7	50%	Ecrit	Présentiel	15 min	J	1/6	50%	4	CT /20	CT/20	
	EC 2 Prothèses							Y. Bedouin	Y. Bedouin			Ecrit	Présentiel	15 min	A	1/7		Ecrit	Présentiel	15 min	J	1/6			CT/20	CT/20	
	EC 3 Parodontologie							S. Jeanne	S. Jeanne			Ecrit	Présentiel	15 min	A	1/7		Ecrit	Présentiel	15 min	J	1/6			CT/20	CT/20	
	EC 4 ODF							O. Sorel	O. Sorel			Ecrit	Présentiel	15 min	A	1/7		Ecrit	Présentiel	15 min	J	1/6			CT /20	CT/20	
	EC 5 Odontologie pédiatrique							JL Sixou	JL Sixou			Ecrit	Présentiel	15 min	A	1/7		Ecrit	Présentiel	15 min	J	1/6			CT/20	CT/20	
	EC 6 Chirurgie orale							S. Lejeune	S. Lejeune			Ecrit	Présentiel	15 min	A	1/7		Ecrit	Présentiel	15 min	J	1/6			CT/20	CT/20	
	EC 7- A Présentation d'un cas multidisciplinaire						16	YL Turpin	YL Turpin	Résolution de cas cliniques / session unique				A	1/7									CC	pas de session 2		
	EC 7- B Préparation à l'internat						20	D. Brézulier	D. Brézulier			Présence + meilleure note des deux internats blancs / session unique				N - A									CT/20 + validation présence	pas de session 2	
EC 8 Grand oral							YL Turpin	YL Turpin			Oral		40 min	A	50%	50%	Oral		40 min	J	50%	50%		CT/ 20	CT/20		
UE 13 librement choisie ou UE libre O4O5013U	UEs Master O4O5131T		20				20	Enseignants Master	Référente Masters C. Gautier-Courteille	selon UE						selon UE						2	CT	CT			
	Sport O4O5SPOT		20				20		E. Ossieux	67%	33%	CC1 pratique + CT1 Ecrit	1 h		2/3 + 1/3	1	CC 1 pratique (note reportée) + Oral	1/2h						(6,7 CC1 + 3,3 CT1)/10	(6,7 CC1 + 3,3 CT2)/10		
	Stage chez praticien maître de stage ou Prothésiste O4O5134T					40	40	VP pédagogie	VP pédagogie	rapport de stage						rapport de stage							CT	CT			
	UE libre soumise à l'accord de l'UFR O4O5133T		20				20	VP pédagogie	VP pédagogie	selon UE						selon UE							CT	CT			
UE 14 Gestes et Soins d'urgence / Risques NRBC		2 + 3h NRBC Cesu				2,5	7,5	S. Lejeune	S. Lejeune			Validation par la présence comme au CESU donc émargement obligatoire												1	Validation	pas de session 2	

** Cours disponible sur Moodle

Troisième cycle court

Année de O6

Modalités de contrôle des connaissances du niveau O6
préparant au 3^{ème} cycle court

1 - Formation annuelle : 60 ECTS

Les étudiants ayant obtenu 60 ECTS valident l'année (O6).

2 - Admission :

Pour obtenir les crédits correspondants à l'année O6, les étudiants doivent valider chaque UE.

A l'exception de l'UE 05 Stages hospitaliers, toutes les autres UE sont définitivement capitalisables dès lors que l'étudiant les a validées.

3 - Compensation :

La compensation entre UE n'est pas possible.

4 - Session 2 :

Pour chaque UE, une session 2 est proposée (cf tableau)

5 - Redoublement

Le redoublement intervient quand :

- L'étudiant n'a pas validé une ou plusieurs UE

Lors du redoublement, l'étudiant :

- Doit représenter obligatoirement toutes les UE non acquises
- Doit représenter l'UE 05 Stages hospitaliers même si elle a été validée car elle n'est pas capitalisable

6 - UE librement choisie : le choix des candidats est soumis à une sélection par les responsables pédagogiques.

Modalités de Contrôle des Connaissances
Troisième cycle court des études odontologiques - O6
Responsable : Sylvie Jeanne

Unité d'enseignement	Matières	CM	TD	TP	Cours en ligne (information pour les étudiants)	Conférence / Séminaire	Stage	Total (heures)	Enseignant	Responsable de l'enseignement	1ère session					2ème session					Coefficient	Coefficient des UE au semestre / ECTS	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 1ère session	Règles de calcul de l'EC pour obtenir la note sur 20 2ème session			
											CC en %	CT en %	Nature de l'épreuve	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Nature de l'épreuve (en ligne ou présentiel ?)	Modalités (présentiel ou en ligne)	Durée de l'épreuve	Période								
UE 01 Santé Publique ODO6001U	EC 1 Odontologie Médico-légale					6		13	C. Bou / V. Bertaud	V. Bertaud				Validation par la présence			Ecrit	Présentiel	30 mn	J	1	2	V	CT			
	EC 2 Démarche qualité et Evaluation					3			V. Bertaud				Validation par la présence			Ecrit	Présentiel	30 mn	J	1	V		CT				
UE 02 Insertion et Vie professionnelles ODO6002U	EC 1 Expertise					3		36	G. Paradis	V. Bertaud	100%			Validation par la présence		Ecrit	Présentiel	30 mn	J	1	3	V	CT				
	EC 2 Comptabilité Gestion Fiscalité				9	S. Chogon																					
	EC 3 Insertion professionnelle				15	S. Chogon / H. Prigent																					
	EC 4 Ergonomie				6	H. Prigent																					
	EC 5 Présentation Conseil de l'Ordre				3	L. Apiou-Boulé		Validation par la présence		Oral	Présentiel	10 mn	J	1	V	CT											
UE 03 Approfondissement disciplinaire ODO6003U	EC 1 Implantologie chirurgicale et prothétique			4,5		7		33	P. Limbour / J. Perrin / F. Poirier/ H. Piard	S. Jeanne			Validation par la présence		Ecrit	Présentiel	1 h	J	1	7	V	CT					
	EC 2 Initiation Hypnose : 1 année sur 2				6	C. Parodi / K. Kaiser			Validation par la présence			Oral	Présentiel	10 mn	J	1	V	CT									
	EC 3 Séminaire Patients dépendants				3	V. Bertaud			Validation par la présence			Ecrit	Présentiel	30 min	J	1	V	CT									
	EC 4 Séminaire Esthétique				3	M. Pérard			Validation par la présence, proposition et présentation de cas cliniques			Ecrit	Présentiel	30 min	J	1	V	CT									
	EC 5 Imagerie en OCE, Implantologie		3,5			YL Turpin			Validation par la présence, proposition et présentation de cas cliniques			Oral	Présentiel	10 min	J	1	V	CT									
	EC 6 Séminaire Médecine et Parodontologie				3	S. Cairon-Lejeune / S. Jeanne			Validation par la présence, résolution de cas cliniques			Ecrit	Présentiel	30 min	J	1	V	CT									
	EC 7 Odontologie du sport				2	P. Guillemot			Validation par la présence			Ecrit	Présentiel	15 mn	J	1	V	CT									
UE 04 Préparation à la Thèse ODO6004U					3		3	G. Cathelineau					Validation par la présence		Rapport écrit			J	1	4	V	CT					
UE05 Stages cliniques ODO60A5U	EC1 Endodontie et restauratrice (annualisé) O3O5071T							768	A. Dautel	A. Dautel											29	Les stages cliniques seront évalués selon le règlement de la charte clinique joint en annexe (validation)					
	EC2 Prothèses (annualisé) O3O5072T																										
	EC3 Odontologie pédiatrique (annualisé) O3O5073T																										
	EC4 Parodontologie (annualisé) O3O5074T																										
	EC5 Chirurgie (annualisé) O3O5075T																										
	EC6 Urgences (annualisé) O3O5076T																										
	EC7 Soins adaptés, UCSA (annualisé)																										
	EC8 CHGR (annualisé)																										
	EC9 DAM (annualisé)																										
	EC10 Radiologie (annualisé)																										
UE 06 Stage actif ODO60A6U	Stage actif							250	X. Ravalec	X. Ravalec				Evaluation par le maître de stage + Rapport de stage			Stage complémentaire Rapport de stage				1	12	V	V			
UE Librement choisie ODO6008U	Monitorat : OCE, Prothèses, Occlusodontie, Anatomie dentaire, Odontologie pédiatrique							24 à 39		Resp sous section	100%			Participation active à l'encadrement des travaux pratiques et contribution à l'enrichissement des ressources pédagogiques			Elaboration d'une ressource pédagogique				1	3	V	V			
	Renforcement clinique : Parodontologie 6 à l'année							117	117	S. Jeanne	100%			Assiduité et présentation d'un cas clinique documenté			Présentation d'un cas clinique documenté				1		CT + validation présence	CT			
	Préparation à l'Internat		40					40		D. Brézulier	100%			Validation par la présence, moyenne des notes des 2 concours blancs / session unique			Non				1		(CT1 + CT2)/2 + validation présence				
	UE de Master	40						40		C. Gautier-Courteille/ M. Bonnaure-Mallet/ responsable d'UE de master				selon UE			selon UE				1		CT	CT			
	Anglais		20					20		Scelva	100%			CC			Ecrit		1h		1		CC	CT			
	Sport		20					20		E. Ossieux				selon UE							1		CT	CT			
UE libre soumise à l'accord de l'UFR		20					20			VP pédagogie				selon UE							1	CT	CT				
UE Librement choisie parcours stage étranger ODO6009U	Stage à l'étranger (8 ECTS)							1 semestre		S. Jeanne ou J.L. Sixou	100%			Engagement par signature de la note d'information sur le stage à l'étranger, assiduité, comportement, compétences acquises (cf charte des stages)			Complément de stage				1	V	V				

** COURS EN LIGNE



Pôle Odontologie



Faculté d'Odontologie

Validation par le chef de Pôle en cours

Stages hospitaliers et modalités d'évaluation (cf. règlement intérieur et charte du Pôle)

**CHEF DE PÔLE
Dr Anne Dautel**

Réglementation des Thèses d'exercice en Odontologie

3^{ème} Cycle Court et 3^{ème} cycle Long

Modalités de contrôle des Connaissances

Conseil de Faculté du 24 août 2020

Guy Cathelineau

1. Règles d'inscription

Le candidat doit en début d'année universitaire, être inscrit à la Scolarité Santé de l'Université de Rennes 1
Les inscriptions s'effectuent dans les délais réglementaires fixés chaque année par l'Université.

Tous les documents remis à la Scolarité Santé bureau du 3^{ème} Cycle et au secrétariat pédagogique de la Faculté devront l'être sous forme dactylographiée.

Un(e) étudiant(e) peut s'inscrire en thèse à partir de la 5^{ème} année (2^{ème} année du 2^{ème} cycle).

2. Thèse avec deux co-auteur(e)s

Une thèse, si le contenu le justifie, peut être coécrite par deux auteur(e)s.

Seuls les étudiant(e)s de 6^{ème} années (1^{ère} année du troisième cycle) sont autorisé(e)s à déposer un sujet en qualité de co-auteur(e)s. En sont donc exclus : les étudiant(e)s de 5^{ème} année et les étudiant(e)s de 6^{ème} année validé(e)s.

Le directeur de thèse devra justifier la nécessité de cette disposition au regard de l'importance du sujet à traiter lors du dépôt du sujet provisoire.

Il devra être indiqué au début du manuscrit les participations de chaque co-auteur permettant une appréciation du travail personnel de chaque co-auteur. Cette disposition appelle éventuellement la délivrance de mentions différentes.

Seules les thèses rédigées sous forme d'article sont autorisées.

3. Réglementation pour les inscrits en DES

Les étudiants inscrits en DES peuvent déposer à n'importe quel moment de l'année universitaire leur demande de sujet provisoire.

La thèse peut être soutenue après validation du 2^{ème} semestre dans les fonctions d'interne et jusqu'à la fin de l'année civile suivant celle au cours de laquelle les étudiants obtiennent leur diplôme d'études spécialisées.

Concernant le lieu de la soutenance de la thèse d'exercice : un étudiant inscrit en DES à l'Université de Rennes 1 doit s'inscrire en thèse à l'Université de Rennes 1 et soutenir sa thèse à Rennes. C'est l'Université de Rennes 1 qui délivrera les 2 diplômes : diplôme d'études spécialisées et diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire.

4. Les différentes étapes

4.1. La demande de sujet provisoire

⇒ Période de dépôt de sujet provisoire

Etudiant(e) inscrit(e) en 2^{ème} cycle 2^{ème} année (05)

L'étudiant(e) peut déposer son sujet provisoire à partir du deuxième semestre de l'année universitaire.

Etudiant(e) inscrit(e) en 3^{ème} cycle court (06)

L'étudiant(e) doit déposer son sujet provisoire avant la fin du 1^{er} semestre de l'année universitaire. En l'absence de cette démarche, la demande d'inscription sera reportée au 1^{er} semestre de l'année universitaire suivante.

⇒ Imprimés et lieu de la demande

Le candidat ou les candidats dans le cas de thèses avec deux co-auteur(e)s, déposent leur demande de sujets provisoires -au secrétariat pédagogique de l'UFR.
secretariat-pedagogique-odonto@univ-rennes1.fr

Ils utilisent :

- a) L'imprimé de demande de sujet provisoire
- b) Ils remplissent la fiche navette N°1

Les deux documents sont transmis par le secrétariat pédagogique à la commission des thèses

⇒ Prise en considération de la demande de sujet provisoire par la commission des thèses

Après avoir choisi son directeur de thèse, l'étudiant(e) utilise les imprimés "Sujet provisoire de thèse" et « fiche navette» où seront renseignés:

Pour l'imprimé "Sujet provisoire de thèse"

- le sujet provisoire de thèse
- le directeur de thèse
- le président du jury
- les autres membres du jury dont le co-directeur

Cette fiche devra être signée par tous les membres du jury.

Pour l'imprimé « fiche navette »

- les deux co-auteurs(e) éventuels
- les objectifs de la thèse
- le type d'étude
- la revue de publication envisagée

Cette fiche devra être signée par le Président du jury et le directeur de thèse.

Le sujet doit avoir un rapport avec l'Odontologie.

Chaque proposition de sujet et composition du jury seront validés par la commission des thèses composée des Professeurs d'Université de l'UFR et présidée par un professeur d'Université en exercice ou émérite nommé par le conseil de Faculté sur avis du doyen.

Après examen de la proposition, la commission des thèses accepte le sujet, valide les objectifs, confirme le choix du directeur et des membres du jury puis le directeur de l'UFR valide la décision.

En cas de rejet, les corrections demandées sont transmises au candidat, les membres pressentis du jury informés. Une nouvelle proposition est alors émise (nouvelle fiche navette). Cette proposition sera examinée à une date ultérieure par la commission des thèses.

⇒ Directeur de thèse et Composition du jury

Le directeur de thèse devra faire partie du jury et sera soit Professeur d'Université (PU-PH), soit Maître de Conférences des Universités (MCU-PH), soit Assistant Hospitalier Universitaire (AHU) en poste à la date prévue de la soutenance.

Si le directeur est un assistant hospitalo-universitaire (AHU) et si la durée de thèse risque d'excéder la durée de son contrat (deux ans puis un an renouvelable une fois) , il devra s'adjoindre un co-directeur titulaire (PU-PH ou MCU-PH).

Le jury doit être mixte en termes de genre.

Le jury comprend au minimum 4 membres dont 3 obligatoirement en fonction à l'UFR. 1 PU-PH odontologiste, président et au moins 2 autres membres enseignants et hospitaliers titulaires des Centre de Soins d'Enseignement et de Recherches Dentaires CSERD. L'un des membres peut être Assistant Hospitalier Universitaire.

Pour leur expertise des membres extérieurs à l'odontologie pourront faire partie du jury. Le directeur de thèse devra justifier cette expertise lors du dépôt de sujet provisoire à la commission des thèses.

⇒ **Avis de la commission des thèses**

L'avis favorable de la commission des thèses est transmis au doyen. Ce dernier valide : à ce moment, le sujet provisoire devient définitif ainsi que la composition du jury.

Toute modification ultérieure nécessitera une nouvelle demande auprès de la commission des thèses.

4.2. Le suivi du travail de thèse à partir de l'acceptation du sujet

Le candidat devra envoyer régulièrement, à son directeur de thèse un état de l'avancée de ses travaux. Il devra répondre à toute sollicitation de de dernier. En cas de non-respect de cette règle, le Directeur de thèse pourra renoncer à la direction après en avoir informé le président de la commission des thèses et le doyen. Le candidat devra alors recommencer les démarches.

Si le candidat éprouve des difficultés à être conseillé par son directeur, il devra en informer sans délai le Président de la commission des thèses. Ce dernier, après avis de la commission, pourra désaisir le directeur après l'avoir entendu.

4.3. Le dépôt du sujet définitif et du jury et la date de soutenance

⇒ **Période de dépôt de sujet définitif**

La date de la soutenance ne pourra être envisagée en accord avec le directeur de thèse que lorsqu'un exemplaire dactylographié abouti aura été remis à celui-ci.

Le dépôt du sujet définitif devra être réalisé 3 mois avant la date soutenance.

⇒ **Imprimés et lieu de la demande**

Le candidat transmet à la **scolarité santé bureau du 3^{ème} cycle** :

- Le document « imprimé N°1 »,

Il indique ***l'acceptation du président du jury et le titre définitif.***

Ce document est signé par :

- le président du jury de la thèse
- le Président de la commission des thèses par délégation du doyen.

-Le document « Imprimé N°2 »,

Ce document ***fiche individuelle – thèse d'exercice en odontologie*** reprend l'état civil et la composition définitive du jury.

Il fixe la date et l'heure de la soutenance

Ce document est signé par :

- le président du jury de la thèse
- le Président de la commission des thèses par délégation du doyen.

Il est soumis à la signature du Président de l'Université et autorise donc la soutenance

-Le document « Imprimé N°3 »,
Ce document reprend les **coordonnées des membres du jury**. Il en permet la convocation.

-Le document « Imprimé N°4 »,
Ce document contient le **rapport synthétique du directeur de thèse à destination des membres du jury**

-Le document « Imprimé N°5 »,
Ce document reprend le titre de la thèse et contient l'autorisation d'impression.
Ce document est signé par :

- le président du jury de la thèse
- le directeur de thèse

Il sera soumis à la signature du président de l'Université et sera inséré dans la thèse définitive (après corrections si nécessaire)

-Le document « Imprimé N°6 »,

Ce document signé du candidat est une déclaration sur l'honneur de la **conformité au code de la propriété intellectuelle** (confirmation d'absence de plagiat)

4.4. La soutenance

⇒ **Date de soutenance**

La date de la soutenance est choisie en accord avec tous les membres du jury 3 mois après le dépôt du sujet définitif.

⇒ **Dépôt de thèse**

Trois semaines minimum avant la date de soutenance, le candidat doit déposer

- **au service de scolarité** : un exemplaire de sa thèse définitive imprimé selon les normes définies pour l'UFR (toute thèse non conforme sera refusée). Une version numérique devra être déposée sur l'ENT et une autre au secrétariat.

- **à chaque membre du jury** : un exemplaire de sa thèse, à remettre en mains propres.

⇒ **Publication et convocations**

La scolarité santé bureau du 3^{ème} cycle

- ⇒ publie par affichage la soutenance (nom et prénom du candidat, sujet, membres du jury, lieu, date et heure)
- ⇒ adresse les convocations

Le candidat est convoqué par courrier et voie d'affichage par le service de scolarité.

⇒ **Caractéristiques de la soutenance**

La soutenance est publique.

4.5. L'acceptation de la thèse

⇒ **Délivrance de mention**

La thèse peut être acceptée avec les mentions « passable », « honorable », « très honorable » ou « très honorable avec soumission à un prix de thèse de la faculté ».

Le jury dispose d'une grille de cotation permettant d'objectiver l'appréciation de la mention. Cette grille est signée par les membres du jury.

Imprimés

Les membres du jury signent le procès-verbal de soutenance

Le président du jury donne son avis sur les modalités de diffusion de la thèse. Cet avis est contresigné par le doyen

4.6. L'après soutenance

Si des corrections sont demandées par le jury, trois exemplaires devront être réédités pour obtenir l'attestation de diplôme après validation des corrections par le président du jury.

"L'attestation de diplôme" sera délivrée par le service de scolarité, *(une semaine après la date de soutenance)* :

- soit à l'intéressé,
 - soit à une personne munie d'une procuration,
 - soit en envoi recommandé, *(auquel cas le candidat doit faire parvenir au service de scolarité le montant du recommandé en timbre-poste.)*
-

Troisième cycle long

TROISIEME CYCLE LONG DES ETUDES ODONTOLOGIQUES

(DECRET DU 5 JANVIER 2011)

INTERNAT QUALIFIANT

DIPLOMES D'ETUDES SPECIALISEES EN ODONTOLOGIE

**DIPLOME D'ETUDES
SPECIALISEES DE CHIRURGIE
ORALE**

Pour les étudiants inscrits en DESCO avant la rentrée 2017

D.E.S. CHIRURGIE ORALE

Arrêté du 31 mars 2011 L'évaluation et la validation se font au niveau de l'interrégion

Enseignements théoriques

Formation en Odontologie pour les internes en Médecine S1 S2 S3 S4

UE 1	Bases de la Chirurgie orale	<p>A la fin de la deuxième année : examen écrit national d'une durée d'une heure portant sur le programme des enseignements (3 questions parmi 7 tirées au sort- 20 mn par question) et contrôle continu écrit sous forme de QCM ou de QROC portant sur chaque séminaire. En cas de non validation une session nationale de rattrapage sous la forme d'un examen oral est organisée, dans un délai de trois semaines à compter de la notification des résultats.</p>
UE 2	Odontologie conservatrice Endodontie	
UE 3	Parodontologie	
UE 4	Prothèses adjuvées et conjointes	
UE 5	Orthodontie- Occlusodontie	
UE 6	Implantologie	

Le jury est composé de 4 membres : un enseignant titulaire de la sous-section 55/03, un enseignant titulaire de la sous-section 57/02 du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques et deux enseignants titulaires des spécialités odontologiques. Le jury, renouvelé chaque année, sera désigné par le coordonnateur national.

Formation en Médecine pour les internes en Odontologie S1 S2 S3 S4

UE 1	Séméiologie - Urgences	<p>A la fin de la deuxième année : examen écrit national d'une durée d'une heure portant sur le programme des enseignements (3 questions parmi 7 tirées au sort- 20 mn par question) et contrôle continu écrit sous forme de QCM ou de QROC portant sur chaque séminaire. En cas de non validation une session nationale de rattrapage sous la forme d'un examen oral est organisée, dans un délai de trois semaines à compter de la notification des résultats.</p>
UE 2	Cardiologie - Endocrinologie - Gastro-entérologie	
UE 3	Thérapeutique - Neurologie - Psychiatrie	
UE 4	Infectiologie - ORL - Ophtalmologie	
UE 5	Médecine interne - Gériatrie - Pédiatrie	
UE 6	Cancérologie générale et Hématologie	

Le jury est composé de 4 membres : un enseignant titulaire de la sous-section 55/03, un enseignant titulaire de la sous-section 57/02 du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques et deux enseignants titulaires des spécialités médicales impliquées dans les UE définies au BO 19 du 12 mai 2011. Le jury, renouvelé chaque année, sera désigné par le coordonnateur national.

Module commun

UE 7	Prise en charge globale du patient- Prévention	<p>A la fin de la deuxième année : examen écrit national d'une durée d'une heure portant sur le programme des enseignements (3 questions parmi 7 tirées au sort- 20 mn par question) et contrôle continu écrit sous forme de QCM ou de QROC portant sur chaque séminaire. En cas de non validation une session nationale de rattrapage sous la forme d'un examen oral est organisée, dans un délai de trois semaines à compter de la notification des résultats.</p>
	Psychologie- Droit et responsabilité médicale.	
	Synthèse clinique	
	Organisation vie hospitalière	
	Recherche clinique	

Formation théorique en chirurgie orale au cours des 8 semestres

UE 8	Avulsions - Chirurgie du péri-apex et des kystes des maxillaires Prise en charge des patients à risque	En fin de quatrième année d'internat, la validation se fait au niveau de l'interrégion sous la forme de présentations orales correspondant:- d'une part à des cas cliniques traités par l'interne, l'étudiant devra en préparer 5, deux seront tirés au sort. Chaque présentation durera 10 minutes suivie d'une discussion. - d'autre part des exposés oraux sur des thèmes proposés par les enseignants de l'interrégion : exposés d'une durée de 20 mn, les sujets seront donnés à l'avance par les enseignants coordonnateurs.
UE 9	Urgences médicales, traumatiques et infectieuses - Sédation	
UE 10	Pathologie de la muqueuse buccale - CBS (communication bucco-sinusienne) et CBN (communication bucco-nasale)	
UE 11	Chirurgie préprothétique et implantaire	
UE 12	Douleurs oro-faciales et pathologies de l'appareil manducateur	
UE 13	Pathologie tumorale bénigne - Cancérologie	
UE 14	Pathologie salivaire	
UE 15	Prise en charge orthodontico-chirurgicale et orthognatique	

Le jury interrégional est composé de deux enseignants titulaires de la sous-section 55-03 et de deux enseignants titulaires de la sous-section 57-02 du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques à parts égales. Il est désigné et présidé par le coordonnateur interrégional.

Pour les inscriptions en 2017/18 et années suivantes

D.E.S CHIRURGIE ORALE

Arrêté du 18 octobre 2017 fixant la réglementation applicable à la formation commune à la médecine et à l'odontologie délivrée dans le cadre du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale et modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie

1- Coordination des enseignements en stage et hors stage

L'organisation des enseignements en stage et hors stage est placée sous la responsabilité d'un enseignant coordonnateur désigné pour quatre ans par les directeurs des UFR d'odontologie et de médecine de l'interrégion.

L'enseignant coordonnateur interrégional est chargé :

- de veiller au respect du contrat de formation défini à l'article R. 632-26 du code de l'éducation ;
- d'accompagner l'étudiant au cours de son parcours de formation ;
- de vérifier le respect, par l'étudiant de la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale. Il veille notamment, en relation avec le directeur de l'UFR d'inscription de l'étudiant au respect des stages obligatoires prévus.

2- Organisation des enseignements en stage et hors stage

Ces enseignements sont organisés et répartis en 3 phases :

- une phase socle (S1-S2),
- une phase d'approfondissement (S3 à S6),
- une phase de consolidation (S7-S8).

2.1 Enseignements hors stage

Les enseignements hors stage sont organisés à l'échelon national et/ou inter-régional conjointement par les UFR d'odontologie et de médecine au cours des 3 phases.

Les coordonnateurs interrégionaux des huit interrégions se concertent pour proposer aux UFR une harmonisation pour l'application des dispositions concernant les contenus, l'organisation, les modalités et les méthodes d'évaluation des enseignements en stage et hors stage prévus aux annexes II et III de l'arrêté du 18 octobre 2017.

Les enseignements hors stage du DES de chirurgie orale comprennent une formation complémentaire et une formation commune de spécialité en chirurgie orale.

Formation complémentaire

Au cours des deux premières années de l'enseignement (S1, S2, S3, S4), la formation complémentaire a pour but l'acquisition et/ou l'approfondissement des connaissances qui n'auraient pas pu être acquises dans chacune des filières d'origine et qui sont indispensables pour la formation en chirurgie orale. L'enseignement est assuré en partenariat avec les enseignements de deuxième cycle de chacune des filières complémentaires, pour un total d'environ 200 heures.

Formation commune de spécialité en chirurgie orale

Cet enseignement commun est assuré au cours des phases socle et d'approfondissement pour un total d'environ 200 heures.

Ces formations sont organisées sous forme d'e-learning, d'exercices de simulation, de séminaires nationaux ou interrégionaux.

2.2 Formation pratique et clinique en stage

La formation pratique et clinique comprend 8 semestres de stage dans les lieux de stage agréés dont au moins 6 semestres dans des services validant en chirurgie orale (3 en odontologie et 3 en médecine pour le DES de chirurgie orale) et deux semestres au choix.

Phase socle S1 et S2

Connaissances complémentaires en odontologie pour les étudiants du 3^{ème} cycle des études de médecine

UE1A	Bases de la chirurgie orale
------	-----------------------------

Connaissances complémentaires en médecine pour les étudiants de 3^{ème} cycle des études en odontologie

UE1B	Séméiologie - urgences
------	------------------------

Connaissances de la spécialité de chirurgie orale

UE7	Avulsions : simples, complexes, de racines, de dents incluses, enclavées. Prise en charge des patients à risque
UE8	Urgences médicales, traumatiques et infectieuses. Sédation

Phase d'approfondissement S3 S4 S5 S6

Connaissances complémentaires en odontologie pour les étudiants du 3^{ème} cycle des études de médecine

UE2A	Odontologie conservatrice – endodontie
UE3A	Parodontologie
UE4A	Prothèses adjointes et conjointes
UE5A	Orthodontie – occlusodontie
UE6A	Implantologie

Connaissances complémentaires en médecine pour les étudiants de 3^{ème} cycle des études en odontologie

UE2B	Cardiologie - endocrinologie - hépato-gastro-entérologie
UE3B	Thérapeutique - neurologie – psychiatrie
UE4B	Infectiologie - ORL – ophtalmologie

UE5B	Médecine interne - gérontologie – pédiatrie
UE6B	Cancérologie et hématologie

Connaissances de la spécialité de chirurgie orale

UE9	Inclusions surnuméraires, ectopiques, transplantations. Chirurgie du péri-apex et des kystes des maxillaires odontogènes ou non odontogènes
UE10	Pathologie de la muqueuse buccale. Communications bucco-sinusiennes (CBS) et bucco-nasales (CBN).
UE11	Chirurgie préprothétique et implantaire
UE12	Douleurs oro-faciales et pathologies de l'appareil manducateur
UE13	Pathologie tumorale bénigne - cancérologie: facteurs de risque, diagnostic, principe et surveillance des traitements
UE14	Pathologie salivaire
UE15	Prise en charge orthodontico-chirurgicale et orthognathique

3- Évaluation et validation du DES de chirurgie orale

Conformément à l'annexe III de l'arrêté du 18 octobre 2017, les modalités d'évaluation comprennent au cours des trois phases:

- pour les connaissances :
 - o des autoévaluations par questionnaire,
 - o des examens nationaux ou interrégionaux
 - o un portefeuille numérique
- pour les compétences :
 - o un formulaire standardisé à la fin de chaque stage
 - o un entretien individuel annuel avec le coordonnateur
 - o la présentation de cas cliniques et de questions théoriques lors de séminaires interrégionaux ou réunions de service

La validation des stages est prononcée par le directeur de l'UFR concerné, à la fin de chaque semestre, sur proposition du coordonnateur interrégional après avis du responsable du lieu de stage au sein duquel l'étudiant a été affecté.

La validation de la phase socle comprend la validation des stages, des connaissances et compétences, elle est prononcée par le directeur de l'UFR concerné et permet l'accès à la phase d'approfondissement.

La validation de la phase d'approfondissement comprend la validation des stages, des connaissances et compétences ; la validation des UE de formation complémentaire et la soutenance de la thèse. Elle est prononcée par le directeur de l'UFR concerné et permet l'accès à la phase consolidation.

La validation des UE de formation complémentaire se fait sous la forme d'un examen national, organisé en un seul lieu, à la fin de la deuxième année portant sur le programme des enseignements. Cet examen comporte une épreuve écrite de 3 questions de vingt minutes chacune tirées au sort parmi les sujets proposés, et un contrôle continu écrit réalisé sous forme de QCM ou QROC.

Si l'étudiant n'a pas la moyenne à l'examen écrit de fin de 2^{ème} année, le jury national pourra compenser la note en fonction des résultats du contrôle continu.

En cas de non-validation, une session nationale de rattrapage sous la forme d'un examen oral est organisée, dans un délai de trois semaines à compter de la notification des résultats. Le jury national est composé d'enseignants titulaires des sous-sections 55-03 et 57-01 du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, à part égales.

Le jury, renouvelé chaque année, est désigné par le coordonnateur national.

La validation de la phase de consolidation comprend la validation des stages, des connaissances et compétences ; la validation des UE de spécialité et la présentation d'un mémoire sous la forme de la publication (ou acceptation) d'un article dans une revue référencée.

La validation des UE de spécialité se fait lors d'un examen interrégional sous forme de présentations orales comprenant:

- D'une part, des cas cliniques traités par l'étudiant. L'étudiant devra en préparer cinq, deux seront tirés au sort. Chaque présentation durera 10 minutes suivie d'une discussion.
- D'autre part, un exposé oral d'une durée de 20 minutes sur des thèmes proposés par les enseignants de l'interrégion, les sujets seront donnés à l'avance par les enseignants coordonnateurs.

Le jury interrégional est composé de d'enseignants titulaires des sous-sections 55-03 et 57-01 du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques à parts égales. Il est désigné par le coordonnateur interrégional. Le jury est présidé par le coordonnateur interrégional.

Nul ne peut poursuivre le troisième cycle dès lors qu'il n'a pas validé ses semestres de formation dans un délai correspondant à deux fois la durée réglementaire prévue par la maquette du diplôme d'études spécialisés de chirurgie orale, sauf dérogation exceptionnelle, justifiée par la situation particulière de l'étudiant pouvant être accordée par le président de l'université après avis du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné.

4- Délivrance des diplômes

L'enseignant coordonnateur interrégional de la spécialité, après avis éventuel des personnels enseignants et hospitaliers de la commission pédagogique, propose la délivrance du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale à l'issue du dernier stage des études de troisième cycle. Il se fonde sur:

- la validation de l'ensemble de la formation hors stage, et du mémoire ;
- la validation de tous les stages prévus dans la maquette du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale;
- la validation des trois phases de formation;
- un document de synthèse rédigé par l'étudiant, portant sur les travaux scientifiques qu'il a réalisés, sur sa participation à des congrès ou colloques, ses stages à l'étranger et toute autre formation ou expérience complémentaires;
- des appréciations annuelles de l'enseignant coordonnateur interrégional et, le cas échéant, des enseignants coordonnateurs locaux d'autres spécialités, de FST et d'option;
- l'avis du directeur de l'UFR d'inscription de l'étudiant, qui contrôle la conformité de son cursus à la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale.

**DIPLOME D'ETUDES
SPECIALISEES D'ORTHOPEDIE
DENTO-FACIALE**

Université de Rennes 1	Modalités de contrôle des connaissances
UFR Odontologie	
	D.E.S. ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE
Arrêté du 31 mars 2011	
<u>Enseignements théoriques</u>	

Pour l'évaluation théorique, les présentations de questions et de cas cliniques, l'activité de recherche, les publications faites par l'interne sont prises en considération.

Enseignements généraux		Session 1	Session 2
UE 1	Communication	En fin de séminaire : CC écrit 30 mn noté sur 20 + exposé oral noté sur 20 (compensation écrit et oral) . Validation de l'UE avec moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.	Examen écrit d'une heure noté sur 20 en fin de semestre.
UE 2	Pratique hospitalière et santé publique		
UE 3	Préparation à la thèse et au mémoire		
Enseignements spécifiques		Session 2	
UE 1	Développement cranio-facial Croissance et fonctions- Applications thérapeutiques	En fin de séminaire : CC écrit 30 mn noté sur 20 + exposé oral noté sur 20 (compensation écrit et oral) . Validation de l'UE avec moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.	Examen écrit d'une heure noté sur 20 en fin de semestre.
UE 2	Biomécanique et biomatériaux Histophysiologie du déplacement dentaire provoqué		
UE 3	Imagerie - Céphalométrie		
UE 4	Prévention - Interception		
UE 5	Thérapeutiques orthodontiques		
UE 6	ODF et pluridisciplinarité incluant la chirurgie maxillo-faciale		

Formation pratique- Stages hospitaliers

**6 semestres
dans les lieux de stages agréés pour
le D.E.S. d'ODF- Chaque séminaire ou stage donne lieu à une évaluation de l'interne**

Enseignements pratiques et cliniques

1^{er} semestre	ODF-Odontologie pédiatrique- accueil- laboratoire- simulation (typodont)- analyses de dossiers cliniques	<p align="center">CC oral (15 mn) noté sur 20 sur cas cliniques traités par l'interne + épreuve orale de 15mn sur une mise en situation clinique, notée sur 20 + CC pratique des TP et simulations (typodont) noté sur 20 avec compensation des notes d'oral et d'écrit. Il faut obtenir la moyenne générale (10/20) à l'ensemble. Le carnet de stage et l'avis du responsable de stage sont pris en compte.</p>	<p align="center">Oral d'une durée d'une heure noté sur 20, en fin de semestre.</p>
2^{ème} semestre	ODF-Odontologie pédiatrique- accueil- occlusodontie (dont le montage sur articulateur)- simulations (typodont)- analyses de dossiers cliniques		
3^{ème} semestre	ODF-Traitements pluridisciplinaires- accueil- simulations (typodont)- analyses et réévaluations des cas cliniques		
4^{ème} semestre	ODF-Traitements pluridisciplinaires- accueil- simulations (typodont)- analyses et réévaluations des cas cliniques		
5^{ème} semestre	ODF- accueil- consultations en chirurgie maxillo-faciale, oto-rhyno-laryngologie, pneumologie, chirurgie plastique et reconstructrice- simulations (typodont)- réévaluations des cas cliniques- analyses de fin de traitement		
6^{ème} semestre	ODF- accueil- analyses et réévaluations des cas cliniques (fin de traitement)- constitution des dossiers de présentation clinique		

Validation des stages hospitaliers

Après chaque semestre d'internat, la validation est prononcée sur avis du responsable du lieu de stage en fonction du relevé de l'activité clinique (carnet de stage). Cet avis est communiqué au coordonnateur interrégional et à l'interne.

Validation de l'épreuve finale

La validation se fait sous la forme d'un grand oral de 40 minutes noté sur 60 comprenant : la soutenance d'un mémoire d'études noté sur 20, le rapport du mémoire d'activité clinique noté sur 20 et la présentation de cas cliniques notée sur 20. Il faut obtenir la moyenne générale soit 30 points sur 60 pour valider l'épreuve finale.

Obtention du DES d'ODF

Pour se voir délivrer le DES d'ODF, le candidat doit : valider l'intégralité des enseignements pratiques, cliniques et des stages hospitaliers, obtenir la moyenne générale à chacune des UE, obtenir la moyenne générale à l'épreuve finale. Le jury de validation est composé d'au moins 5 enseignants titulaires dont le coordonnateur interrégional du DES d'ODF et au moins 2 membres de la sous-section 56-02.

**DIPLOME D'ETUDES
SPECIALISEES DE MEDECINE
BUCCO-DENTAIRE**

UFR Odontologie		Modalités de contrôle des connaissances	
D.E.S. MEDECINE BUCCO-DENTAIRE			
Arrêté du 31 mars 2011			
<u>Enseignements théoriques</u>			
Notions médicales complémentaires au cours des 4 premiers semestres			
UE 1	Sémiologie - Urgences	Sessions 1 et 2 : Epreuve écrite sous forme de QCM ou QROC d'une durée de 30 à 60mn avec obtention d'une note \geq 10/20. Le jury est composé de 4 membres : deux enseignants titulaires en odontologie et deux enseignants des disciplines médicales impliqués dans les UE précitées.	
UE 2	Cardiologie - Endocrinologie - Gastro-entérologie		
UE 3	Thérapeutique - Neurologie - Psychiatrie		
UE 4	Infectiologie - ORL - Ophtalmologie		
UE 5	Médecine interne - Gériatrie - Pédiatrie		
UE 6	Cancérologie générale et Hématologie		
Formation spécifique en médecine bucco-dentaire au cours des 6 semestres			
UE 7	Recherche clinique en médecine bucco-dentaire	Sessions 1 et 2 : Présentations orales correspondant à des cas cliniques préalablement préparés par l'interne. Le jury est composé de 4 membres titulaires en odontologie impliqués dans l'enseignement des UE	
UE 8	Santé publique bucco-dentaire		
UE 9	Urgence et sédation		
UE 10	Prise en charge globale du patient- Psychologie - Communication		
UE 11	Ingénierie biomédicale et imagerie		
UE 12	Dysfonctions et réhabilitation orale de l'appareil manducateur		
<u>Formation pratique- Stages hospitaliers</u>			
6 semestres			
Dans des lieux de stages agréés pour le D.E.S. de médecine bucco-dentaire, selon 3 parcours thématiques		A la fin de chaque semestre d'internat, la validation est prononcée par le directeur de l'UFR concernée , sur proposition du coordonnateur interrégional du DES-MBD après avis du responsable du lieu de stage, en fonction également de l'activité clinique relevée sur le carnet de stage et de la présentation de cas cliniques au cours de stages pluridisciplinaires, conformément aux conditions prévues à l'article 10 de l'arrêté du 31 mars 2011. Les raisons qui motivent un avis négatif sont précisées.	
- Parcours commun multidisciplinaire : (semestres 1 et 2) réalisé dans les UF du pôle selon la répartition hebdomadaire type suivante : - Urgence/astreinte : 2 vacations - Soins spécifiques : 2 vacations - Activités pluridisciplinaires : 5 vacations - Recherche clinique/bibliographie/ LCA : 2 vacations			
- Parcours thématique différencié (semestres 3, 4 5 et 6) - Parcours activité hospitalière : Urgence/astreinte : 2 vacations Soins spécifiques (AG/Meopa) : 2 vacations Activité pluridisciplinaire : 4 vacations Chirurgie orale : 1 vacation Recherche clinique/bibliographie/LCA : 2 vacations			
Parcours activité orientée : Urgence/ astreinte : 2 vacations Activité spécifique : 5 puis 7 vacations (S5 + S6) Recherche clinique/ bibliographie/ LCA : 2 vacations Activité pluridisciplinaire : 1 vacation (S3+S4) Chirurgie orale : 1 vacation (S3+S4)			
Parcours pluridisciplinaire : Urgence/astreinte : 2 vacations Soins spécifiques (AG/Meopa...) : 1 vacation (S3+S4) Activité pluridisciplinaire : 5 vacations (S3 +S4) puis 6 vacations (S5+S6) Recherche clinique / bibliographie/ LCA : 1 vacation (S5+S6) Chirurgie orale : 2 vacations (S3 + S4)			
<u>Validation de l'épreuve finale</u>			
Présentation d'un mémoire noté sur 20 en rapport avec l'activité développée pendant les 6 semestres devant un jury composé d'enseignants titulaires des sections 56, 57 et 58 du CNU, et proposé par le coordonnateur interrégional au président de l'Université.			
<u>Validation finale du DES</u>			
A l'issue du dernier semestre d'internat et de la présentation du mémoire, un jury, composé d'enseignants titulaires des sections 56, 57 et 58 du CNU, désigné par le président de l'Université et présidé par l'enseignant coordonnateur interrégional du diplôme, propose la délivrance du DES-MBD.		Pour se voir délivrer le DES de médecine bucco-dentaire, le candidat doit :	
		→ Avoir suivi l'intégralité des enseignements théoriques médicaux et spécifiques	
		→ Avoir obtenu la moyenne à chacune des épreuves écrites	
		→ Avoir validé l'intégralité des stages cliniques	
		→ Avoir soutenu avec succès son mémoire et avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.	

AUTRES DIPLOMES

C.E.S

L'arrêté du 29 juin 2017 habilite l'UFR d'Odontologie de l'Université de Rennes 1 à délivrer les Certificats d'Etudes Supérieures de Chirurgie Dentaire suivants sur la période 2017-2021 :

- **Certificat d'études supérieures de biomatériaux en odontologie** mention choix et mise en œuvre clinique
- **Certificat d'études supérieures de parodontologie**
- **Certificat d'études supérieures d'odontologie pédiatrique et prévention**
- **Certificat d'études supérieures d'odontologie conservatrice et endodontie**
- **Certificat d'études supérieures d'odontologie prothétique** - mention prothèse conjointe
- **Certificat d'études supérieures de biologie orale** - mention approfondissement en sciences biomédicales fondamentales
- **Certificat d'études supérieures de biologie orale** - mention approfondissement en sciences cliniques

Certificat d'études supérieures biologie orale mention « approfondissement en sciences biomédicales fondamentales »

Les candidats au CES de Biologie orale doivent satisfaire dans leur parcours aux modalités suivantes :

- Avoir validé les unités d'enseignement spécifiques obligatoires : UE1, UE 2, UE3 (12 ECTS)
- Avoir validé une unité d'enseignement spécifique à la mention «approfondissement en sciences biomédicales fondamentales » UE 4 (4 ECTS)

VALIDATION DES UE

Intitulé UE	Nombre d'ECTS	Session	Cotation	Durée	Forme
UE1 : Morphogenèse cranio-faciale, odontogenèse et génétique des dysmorphoses bucco-dentaires EC1 : Morphogenèse cranio-faciale EC2 : Odontogenèse EC3 : Éruption dentaire EC4 : Maladies génétiques EC5: Dysmorphoses bucco-dentaires	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit
UE2 : Écosystème buccal EC1 : L'habitat buccal EC2 : La flore buccale EC3 : L'équilibre de l'écosystème buccal EC4 : Rupture d'équilibre de l'écosystème buccal et conséquences pathologiques	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit
UE3 : Ingénierie tissulaire oro-faciale EC1 : Histologie et histopathologie des tissus dentaires et parodontaux EC2 : Grands principes de l'ingénierie tissulaire EC3 : Matrices, cellules et molécules bioactives pour l'ingénierie tissulaire EC4 : Ingénierie tissulaire de la dent et de la cavité buccale EC5 : Les banques cellulaires en Europe et la réglementation	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit
UE 4 : Unité d'enseignement spécifique à la mention « approfondissement en sciences biomédicales fondamentales »	4 ECTS	UE validée au choix parmi les UE <i>MENTION BIOLOGIE SANTE</i>			

Certificat d'études supérieures biologie orale mention « approfondissement en sciences cliniques »

Les candidats au CES de Biologie orale doivent satisfaire dans leur parcours aux modalités suivantes :

- Avoir validé les unités d'enseignement spécifiques obligatoires : UE1, UE 2, UE3 (12 ECTS)
- Avoir validé une unité d'enseignement spécifique à la mention « approfondissement en sciences cliniques » UE 4 (4 ECTS)

VALIDATION DES UE

Intitulé UE	Nombre d'ECTS	Session	Cotation	Durée	Forme
UE1 : Morphogenèse cranio-faciale, odontogenèse et génétique des dysmorphoses bucco-dentaires EC1 : Morphogenèse cranio-faciale EC2 : Odontogenèse EC3 : Éruption dentaire EC4 : Maladies génétiques EC5: Dysmorphoses bucco-dentaires	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit
UE2 : Écosystème buccal EC1 : L'habitat buccal EC2 : La flore buccale EC3 : L'équilibre de l'écosystème buccal EC4 : Rupture d'équilibre de l'écosystème buccal et conséquences pathologiques	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit
UE3 : Ingénierie tissulaire oro-faciale EC1 : Histologie et histopathologie des tissus dentaires et parodontaux EC2 : Grands principes de l'ingénierie tissulaire EC3 : Matrices, cellules et molécules bioactives pour l'ingénierie tissulaire EC4 : Ingénierie tissulaire de la dent et de la cavité buccale EC5 : Les banques cellulaires en Europe et la réglementation	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit
UE 4 : Unité d'enseignement spécifique à la mention « approfondissement en sciences cliniques »	4 ECTS	UE validée au choix parmi les UE parmi les UE cliniques d'un autre CES.			

- Certificat d'études supérieures de parodontologie

Les candidats au CES de Parodontologie doivent satisfaire dans leur parcours aux modalités suivantes :

- Avoir validé les unités d'enseignement spécifiques obligatoires (12 ECTS)
- Avoir validé une unité d'enseignement obligatoire en sciences fondamentales (4 ECTS)
-

VALIDATION DES UE

Intitulé UE	Nombre d'ECTS	Session	Cotation	Durée	Forme
UE 1 : Du parodonte sain au parodonte pathologique EC1 : Physiologie du parodonte EC2 : Etiopathogénie des parodontopathies EC3 : La cicatrisation parodontale EC4 : Classification et épidémiologie des parodontopathies EC5 : Les facteurs de risques en Parodontie EC6 : Santé parodontale et santé générale EC7 : Diagnostic, pronostic et plan de traitement	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit
UE 2 : Thérapeutiques parodontales EC1 : Les traitements non chirurgicaux EC2 : L'apport des médicaments EC3 : Les traitements chirurgicaux EC4 : La thérapeutique parodontale de soutien EC5 : Résultats à long terme des thérapeutiques parodontales	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit
UE 3 : Thérapeutiques associées EC1 : Chirurgie plastique parodontale EC2 : Les traitements ortho-parodontaux EC3 : Les relations endo-parodontales EC4 : Les contentions en parodontie EC5 : Parodontie et implantologie EC6 : Prothèse et parodonte	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit

UE 4 : Unité d'enseignement fondamentale	4 ECTS	UE validée au choix parmi les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - anatomie-histologie du parodonte - immunologie et cavité buccale - microbiologie buccale - cicatrisation (muqueuse et osseuse) - propriétés biologiques des matériaux choisies dans une unité d'enseignement issue d'un parcours de master ou d'un CES de sciences fondamentales			
---	--------	--	--	--	--

- Certificat d'études supérieures d'odontologie pédiatrique et prévention

Les candidats au CES d'odontologie pédiatrique et prévention doivent satisfaire dans leur parcours aux modalités suivantes :

- Avoir validé les unités d'enseignement spécifiques obligatoires (12 ECTS)
- Avoir validé une unité d'enseignement obligatoire en sciences fondamentales (4 ECTS)

VALIDATION DES UE

Intitulé UE	Nombre d'ECTS	Session	Cotation	Durée	Forme
UE 1 : La normalité EC1 : Croissance et développement général EC2 : Les grandes fonctions pendant l'enfance : ventilation, manducation, phonation EC3 : Morphogenèse des arcades et occlusion EC4 : Prise en charge : méthodes diagnostiques et approche relationnelle	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit
UE 2 : Pathologies et enfant à risque EC1 : Pathologies bucco-maxillo-dentaires et prise en charge EC2 : Répercussions cranio-faciale et bucco-dentaires des pathologies générales et prise en charge EC3 : Les enfants en situation de handicap EC4 : Prescriptions chez l'enfant	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit
UE 3 : Prévention EC1 : Prévention de la carie, des parodontopathies et des traumatismes EC2 : Prévention des dysfonctions, et réhabilitation fonctionnelle des arcades EC3 : Education à la santé EC4 : Ergonomie	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit

UE 4 : Unité d'enseignement fondamentale	4 ECTS	<p>UE validée au choix parmi les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - écosystème buccal - morphogenèse cranio-faciale - odontogenèse et génétique des dysmorphoses - histopathologie bucco-dentaire - génétique - imagerie - psychologie - santé publique - pharmacologie générale <p>choisies dans une unité d'enseignement issue d'un parcours de master ou d'un CES de sciences fondamentales</p>			
---	--------	---	--	--	--

- Certificat d'études supérieures d'odontologie conservatrice et endodontie

Les candidats au CES d'odontologie conservatrice et endodontie doivent satisfaire dans leur parcours aux modalités suivantes :

- Avoir validé les unités d'enseignement spécifiques obligatoires (12 ECTS)
- Avoir validé une unité d'enseignement obligatoire en sciences fondamentales (4 ECTS)

Intitulé UE	Nombre d'ECTS	Session	Cotation	Durée	Forme
UE 1 : Maladie carieuse et syndromes érosifs-abrasifs EC1 : Maladie carieuse et syndromes érosifs et abrasifs EC2 : prise en charge de la maladie carieuse et des syndromes érosif et abrasif EC3 : Restauration fonctionnelle et esthétique des pertes de substances dentaires	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit
UE 2 : Maladies et traumatismes de la pulpe et du périapex EC1 : Maladies de la pulpe et du péri-apex EC2 : Prévention et traitements des pathologies endodontiques EC3 : Ré-intervention en endodontie	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit
UE 3 : Anomalies dentaires, traumatologie dentaire et problèmes systémiques EC1 : Anomalies dentaires et implications cliniques en OCE EC2 : Traumatismes alvéolo-dentaires de la dent permanente EC3 : Patients à risque et soins dentaires conservateurs spécifiques	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit

UE 4 : Unité d'enseignement fondamentale	4 ECTS	UE validée au choix parmi les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - biomatériaux - anatomie-physiologie - histologie-embryologie - biochimie - microbiologie - immunologie - biologie moléculaire choisies dans une unité d'enseignement issue d'un parcours de master ou d'un CES de sciences fondamentales			
---	--------	---	--	--	--

Certificats d'études supérieures d'odontologie prothétique

- Mention prothèse conjointe (120 heures = 16 crédits ECTS)
- Les candidats au CES d'odontologie prothétique mention prothèse conjointe doivent satisfaire dans leur parcours aux modalités suivantes :
- - Avoir validé les unités d'enseignement spécifiques obligatoires (12 ECTS)
- - Avoir validé une unité d'enseignement obligatoire en sciences fondamentales (4 ECTS)

EXAMEN ECRIT :

Chaque épreuve sera notée sur 15, soit un total de 60 points.

Durée totale de l'examen écrit : 3 h00 (45 mn par épreuve) sauf pour les étudiants ayant validé l'UE fondamentale (UE 4) dans le cadre d'une dispense. L'examen écrit comporte alors 3 épreuves au lieu de 4, et sa durée est de 2h15 au lieu de 3h.

Pour être admissible, il faut avoir obtenu une note moyenne \geq à 30/60 à l'ensemble des épreuves, sans note éliminatoire.

Toute note inférieure ou égale à 3,75/15 est éliminatoire.

Intitulé UE	Nombre d'ECTS	Session	Cotation	Durée	Forme
<p>UE 1 : occlusion prothétique. (UE commune à l'ensemble des CES de prothèses) (4 ECTS)</p> <p>EC1 : Analyse et reproduction des mouvements mandibulaires EC2 : Le plan d'occlusion- les dimensions verticales- la relation centrée EC3 : Les moyens de reproduction des mouvements mandibulaires ; axe charnière-articulateurs-programmation des articulateurs EC4 : Critères de choix de la position de référence EC5 : Le guide antérieur EC6 : Les schémas occlusaux</p>	4 ECTS	1ère	/15	45 mn	écrit
<p>UE 2 : clinique et physiologie en prothèse fixée (4 ECTS)</p> <p>EC1 : Anamnèse - Examen clinique - Plan de traitement EC2 : Les traitements préprothétiques EC3 : Les préparations EC4 : Les empreintes EC5 : L'implantologie et prothèse fixée EC6 : Esthétique et assemblage EC7 : Le suivi prothétique, responsabilité, traçabilité</p>	4 ECTS	1ère	/15	45mn	écrit

<p><u>UE 3 : Technologie et laboratoire en prothèse fixée (4 ECTS)</u></p> <p>EC1 : Biomécanique des restaurations prothétiques EC2 : Les traitements des empreintes au laboratoire EC3 : Les procédés de réalisation des restaurations prothétiques EC4 : Traitement de l'esthétique EC5 : Traçabilité</p>	4 ECTS	1ère	/15	45 mn	écrit
<p><u>B – Unité d'enseignement en sciences fondamentales : 4 ECTS.</u> <u>Soit validation dans le cadre d'une dispense</u></p> <p>Pré-requis de l'unité d'enseignement de sciences fondamentales: Cette UE doit être validée au choix parmi les thématiques suivantes : - Anatomie et physiologie de l'appareil manducateur - Ecosystème buccal - Biomatériaux choisie dans une unité d'enseignement issue d'un parcours de Master ou d'un CES de Sciences fondamentales (CES Biologie de la bouche, CES Biomatériaux).</p> <p>Soit validation comme les autres UE, sous forme d'un écrit</p>	4 ECTS		/15	45 mn	écrit

EXAMEN ORAL :

(note sur 40) comportant :

- Une épreuve correspondant à 2 questions tirées au sort
- Et /ou
- La présentation d'un travail personnel par l'étudiant (réalisation d'un travail personnel sur un sujet convenu avec le responsable de l'enseignement).
- Pour être admis il faut avoir obtenu une note \geq à 20 sur 40 à l'épreuve orale.

LE JURY :

Les examens écrits et oral sont jugés par un jury désigné par le Président de l'Université de Rennes 1, sur proposition du Doyen de l'UFR d'Odontologie de Rennes.

Il comprend au minimum trois membres, dont obligatoirement deux enseignants de l'UFR d'Odontologie de Rennes ayant participé à l'enseignement. Il est réparti de la manière suivante :

- Un Professeur des Universités, Praticien Hospitalier des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires, justifiant à la fois du diplôme de docteur en chirurgie dentaire et du diplôme d'habilitation à diriger des recherches (HDR), en qualité de Président de jury.
- Deux autres membres personnels enseignants et hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires. Toutefois, l'un de ces membres peut être un intervenant ayant participé à l'enseignement.

- Certificat d'études supérieures de biomatériaux en odontologie mention « choix et mise en œuvre clinique »

Les candidats au CES de biomatériaux en odontologie mention « choix et mise en œuvre clinique » doivent satisfaire dans leur parcours aux modalités suivantes :

- Avoir validé les unités d'enseignement spécifiques obligatoires (12 ECTS)
- Avoir validé une unité d'enseignement obligatoire en sciences fondamentales (4 ECTS)

Intitulé UE	Nombre d'ECTS	Session	Cotation	Durée	Forme
UE 1 : Notions générales sur les biomatériaux : généralités, impératifs, structure, dégradation, notions sur les biomatériaux implantables EC1 : Notions générales sur les biomatériaux EC2 : Les biomatériaux implantables	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit
UE 2 : Comportements et caractérisation des biomatériaux (éléments de base)	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit
UE 3 : Biomatériaux odontologiques EC1 : Les biomatériaux de restauration dentaire EC2 : Les biomatériaux utilisés en prothèse dentaire	4 ECTS	1 ^{ère} et 2 ^{ème} session	/20	1 h	écrit
UE 4 : Unité d'enseignement fondamentale	4 ECTS	UE correspondant au domaine de l'utilisation clinique des biomatériaux, choisie dans un autre CES clinique.			

JURYS DE DELIBERATION :

En dehors du jury du CES de Prothèse fixée, dont la composition est déterminée en accord avec l'Université de Nantes, un jury de délibération commun aux autres CES est constitué.

Ce jury comprend quatre membres dont :

1° Un professeur des universités, praticien hospitalier des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires, président.

2° Trois autres membres dont au moins deux personnels enseignants et

hospitaliers titulaires des centres de soins d'enseignement et de

recherche dentaires. L'un de ces trois membres peut être un assistant hospitalier universitaire, un praticien hospitalier, un enseignant d'une autre discipline universitaire ou un directeur de recherche.

Une personnalité extérieure invitée sans voix délibérative peut être adjointe à ce jury.

D.U. I.O.

DIPLOME D'UNIVERSITE D'IMPLANTOLOGIE ORALE

Examen probatoire:

Les candidats à ce diplôme seront sélectionnés par classement après :

1. Un examen écrit de 3 heures (noté sur 20) portant sur :
 - un programme d'anatomie que les candidats devront réviser par eux-mêmes :
 - . Ostéologie du maxillaire et de la mandibule
 - . Innervation de la cavité buccale
 - . Vascularisation de la cavité buccale
 - . Sinus maxillaire
 - . Plancher buccal
 - un programme de pharmacologie, enseigné lors de cours probatoires dispensés en septembre, avant le concours de sélection.
 - . Antibiothérapie
 - . Inflammation et anti-inflammatoires
 - . Douleur et antalgie
 - une synthèse d'un article d'implantologie issu d'une revue internationale anglo-saxonne.

2. Un entretien (15 minutes) avec un jury composé d'enseignants titulaires de l'U.F.R d'Odontologie, membres de l'Unité Fonctionnelle d'Implantologie et réhabilitation bucco-dentaire du C.S.E.R.D de Rennes, évaluant leur motivation, leur expérience professionnelle, et leurs titres.

Chacun des candidats devra remettre avant l'entretien probatoire, un curriculum vitae détaillé de ses diplômes, travaux, précisant son type d'activité et son expérience professionnelle.

Le recrutement se fait après les épreuves de sélection qui se tiendront tous les deux ans, durée du diplôme.

Première année :

Une seule session. Toutes les épreuves devront être validées avant le 30 septembre de chaque année.

- Examen terminal écrit de 2 heures sur le programme de la première année (noté sur 20).
- Présentation (15 minutes) d'un cas clinique implantaire (noté sur 20).
- Staff et contrôle continu d'analyse bibliographique, portant sur au moins trois articles complets, français ou étranger au cours de l'année.

Pour être déclaré reçu, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 20/40 aux épreuves terminales et validé le contrôle continu d'analyse bibliographique.

Tout candidat qui aura obtenu une note inférieure à 6/20 à l'une des épreuves sera éliminé. Il ne pourra refaire la première année que lors de la sélection suivante.

En cas de redoublement, le candidat peut conserver le bénéfice des épreuves validées.

Deuxième année :

Une seule session. Toutes les épreuves devront être validées avant le 30 septembre de chaque année.

- Examen terminal écrit de 2 heures portant sur le programme des deux années (noté sur 20).
- Présentation (15 minutes) d'un cas clinique implantaire (noté sur 20).
- Staff et contrôle continu d'analyse bibliographique.
- Présentation dans un recueil de l'ensemble des cas cliniques réalisés par le candidat au cours des deux années, noté sur 20.

Pour être déclaré reçu, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'examen terminal, à la présentation de cas clinique, à la présentation de son recueil et avoir validé le contrôle continu de bibliographie.

En cas de redoublement, le candidat peut conserver le bénéfice des épreuves validées.

Sont déclarés admis au diplôme les étudiants ayant validé la première et la deuxième année.

Le Jury est composé au minimum de **3** enseignants de l'UFR d'Odontologie, désignés par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'U.F.R. d'Odontologie de Rennes.

D.U.C.O.P.
DIPLOME D'UNIVERSITE CLINIQUE
D'ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE

➤ En Formation Initiale

↪ Titres ou conditions d'accès (inscription à un DES en Odontologie ou en Médecine)

↪ Capacités d'accueil (4 internes par année)

↪ Modalités de choix des étudiants (sur dossier, par le comité qui sélectionne les autres étudiants du diplôme)

➤ En Formation continue ou professionnelle

Titre ou conditions d'accès

La formation s'adresse aux praticiens français titulaires d'un diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire et aux praticiens titulaires d'un diplôme équivalent de l'Union européenne, dès lors qu'ils font preuve des connaissances suffisantes lors de l'épreuve de sélection.

Le comité de sélection est composé de trois enseignants de l'UFR d'Odontologie de Rennes dont au moins deux sont membres de la sous-section 56-01 (Pédodontie) et au moins un est d'un rang égal ou supérieur à Maître de Conférence des Universités.

Capacités d'accueil

6 étudiants (hors internes)

Modalité de choix des étudiants

Sélection sur 3 épreuves : titres et travaux, épreuve écrite (durée : 2 heures), maîtrise manuelle si nécessaire.

La décision définitive de sélection du candidat est prise par l'enseignant responsable du diplôme.

- 1^{ère} année : session unique (DUCOP 1)

1) Contrôle Continu : Clinique, TD et laboratoire de recherche	/20
2) Examen fin 1 ^{ère} année	
- Epreuve écrite de 3 heures	/40
- Epreuve clinique et orale	/40
Total	/100

Pour être admis aux épreuves de 1^{ère} année, le candidat doit avoir au moins 50/100 sans note éliminatoire inférieure à 6/20 à chaque épreuve.

- 2^{ème} année : session unique (DUCOP 2)

1) Contrôle Continu : Clinique, TD et laboratoire de recherche	/20
2) Examen fin 2 ^{ème} année	
- Epreuve écrite de 3 heures	/40
- Epreuve clinique et orale	/20
- Présentation d'un mémoire de DUCOP	/20
Total	/100

Pour être admis aux épreuves de 2^{ème} année, le candidat doit avoir obtenu au moins 50/100 sans note éliminatoire inférieure à 6/20 à chaque épreuve et avoir soutenu favorablement son mémoire.

Pour être déclaré admis au diplôme, le candidat doit être admis en 1^{ère} et 2^{ème} année.

Les redoublements en 1^{ère} année et en 2^{ème} années sont autorisés, sous réserve de l'ouverture des promotions correspondantes.

Les notes supérieures à la moyenne et les résultats positifs sont conservés ainsi que le bénéfice du mémoire s'il a été présenté favorablement.

- Composition du Jury

Le jury est composé de trois membres, enseignants des UFR d'Odontologie et/ou de Sciences Médicales, dont au moins deux issus de l'UFR d'Odontologie de Rennes et au moins deux enseignants titulaires (PU-PH ou MCU-PH).

DIPLOME D'UNIVERSITE DE REHABILITATION ORALE **CLINIQUE**

Il s'agit d'une formation post-graduate à destination des chirurgiens-dentistes souhaitant se former au diagnostic et à la prise en charge de cas complexes de niveau expert en secteur esthétique. Ces compétences sont globalement enseignées de manière théorique en formation initiale, mais les étudiants n'ont que très peu d'occasion de les mettre en pratique durant l'externat. Ce DU offre donc aux candidats la possibilité de traiter ces cas grâce au plateau technique du CHU, encadrés par une équipe enseignante pluridisciplinaire.

Blocs de compétences envisagés au sein du DU :

- L'esthétique en odontologie
- Les thérapeutiques restauratrices
- Les thérapeutiques pluridisciplinaires
- Les thérapeutiques prothétiques
- Les techniques de laboratoires

Les staffs cliniques de ce DU pourront être mutualisés avec les staffs cliniques du DU d'Implantologie Orale (30 minutes le vendredi matin).

➤ **Titre ou conditions d'accès**

La formation s'adresse aux titulaires d'un diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire ou d'un diplôme équivalent de l'union européenne et aux internes en odontologie de deuxième année des DES d'Odontologie

➤ **Capacités d'accueil**

4 étudiants en formation continue et 2 étudiants en formation initiale

➤ **Modalités de recrutement**

Sélection par classement sur titres, examen écrit et entretien

➤ **Durée de l'enseignement**

2 années

➤ **Organisation de l'enseignement**

1.1 - Volume horaire réalisé à Rennes 1 :

180 heures

1.2 – Volume horaire réalisé sur site distant (e-learning)

180 heures

1.2 - Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :

360 heures

1.3 - Durée totale de la formation, y compris stage :

720 heures

1.4 – Temps total étudiant (y compris le travail personnel de l'étudiant) :

810 heures

➤ **Organisation pédagogique de la formation**

Tous les vendredis

8H45 - 9H15 : participation éventuelle au staff du DU d'Implantologie Orale.

9H15 - 12H45 : stage clinique dans l'UF soins adultes, pôle Odontologie du CHU de Rennes.

Enseignements sous forme de stage clinique au CHU de Rennes - Pôle Odontologie :

14H00 - 15H00 Présentations documentées (staff) des cas traités (90 heures sur 2 ans)

15H00 - 16H00 Cours théoriques, travaux pratiques (90 heures sur 2 ans) :

Enseignements théoriques :

Il s'agit d'un parcours de formation hybride associant cours magistraux et des enseignements dispensés sous forme de classe inversée. Les supports de cours et les quizz d'autoévaluation seront mis à disposition sur la plateforme Moodle avant les séances en présentiel.

UE1 L'esthétique en odontologie

- Introduction, concepts contemporains en odontologie (biomimétique, collage, implantologie, microchirurgie, ...) - Cours Matthieu Pérard, Hervé Plard, Xavier Ravalec 2H
- Beauté, esthétique, harmonie et perception artistique - *Cours intervenant à définir* 2H
- Esthétique et perception du corps, approche psychologique - *Cours intervenant à définir* 2H
- La photographie en odontologie - Cours 1H et TP 1H Hervé Plard
- L'analyse esthétique - Cours Hervé Plard 2H
- Vision de l'esthétique du sourire en orthodontie - Cours Olivier Sorel 2H
- Le projet esthétique virtuel - Cours 1H et TP 1H William Goubin et Hervé Plard
- La couleur en odontologie - Cours Hervé Plard 2H

UE2 Les thérapeutiques restauratrices

- L'éclaircissement - Cours Hervé Plard 2H
- L'infiltration résineuse – *Cours Matthieu Pérard* 2H
- Le champ opératoire - Cours 1H et TP 1H Hervé Plard
- Le collage - Cours Yann-Loïg Turpin 2H
- Les thérapeutiques collées postérieures (inlay, onlay, overlay) - *Cours Hervé Plard* 4H
- Les thérapeutiques collées antérieures (facettes, couronnes) - Cours Hervé Plard 4H
- Les composites stratifiés antérieurs - Cours Matthieu Pérard 2H
- Prise en charge des problèmes d'érosions dentaires - *Cours Matthieu Pérard* 2H

UE3 Les thérapeutiques pluridisciplinaires

- L'esthétique gingivale - *Cours Caroline Bolle 3H*
- Thérapeutiques parodontales à visée esthétique - *Cours Caroline Bolle 3H*
- Conceptions et mise en oeuvre des plans de traitements pluridisciplinaires - Cours Xavier Ravalec 4H
- Orthodontie pré-prothétique - *Cours Damien Brézulier 4H*

UE4 Les thérapeutiques prothétiques

- Prothèse fixée dento-portée - Cours Xavier Ravalec 6H
 - Indications et conceptions des couronnes périphériques et des bridges
 - Les préparations périphériques, les provisoires, l'accès aux limites cervicales, les empreintes, les essayages et l'assemblage
- Prothèse fixée supra-implantaire - Cours Xavier Ravalec 6H
 - Indications et conceptions des prothèses fixées sur implants
 - Le projet implanto-prothétique, les guides radio-chirurgicaux, les provisoires, les empreintes, la gestion des cas antérieurs, les essayages, l'assemblage : prothèses scellées ou vissées
- Occlusion et prothèse - Cours Hervé Plard 4H
- Choix cliniques des céramiques - Cours Hervé Plard 2H
- Prise en charge implanto-prothétique de l'édenté complet - Cours Xavier Ravalec 4H
- Prise en charge des patients bruxeurs - Cours Hervé Plard 2H

UE5 Les techniques de laboratoire

- Initiation laboratoire : le wax-up - Cours 2H et TP 2H Julien Lambert et Hervé Plard
- Initiation laboratoire : le work flow numérique - Cours 2H et TP 2H Yves Gastard et Hervé Plard
- Technologies de laboratoire en prothèse fixée - Cours Julien Lambert 4H
- Technologies de laboratoire en prothèse amovible - Cours Yves Gastard 4H

➤ **Liste des unités d'enseignements proposées**

N° UE	Intitulé de l'UE	Responsable UE	
1	L'esthétique en odontologie	Hervé Plard	Nb h CM : 14 Nb h TP : 2 Nb h éq TD : 22,33
2	Les thérapeutiques restauratrices	Matthieu Pérard	Nb h CM : 19 Nb h TP : 1 Nb h éq TD : 29,16

3	Les thérapeutiques pluridisciplinaires	Xavier Ravalec	Nb h CM : 14 Nb h éq TD : 21
4	Les thérapeutiques prothétiques	Xavier Ravalec	Nb h CM : 24 Nb h éq TD : 36
5	Les techniques de laboratoires	Hervé Plard	Nb h CM : 12 Nb h TP : 4 Nb h éq TD : 20,66
		Total	Nb h CM : 83 Nb h TP : 7 Nb h éq TD : 129,16

➤ **Modalités de contrôle des connaissances**

N° UE / N° EC	Intitulé	Coef.	Compensation	Session		MCC*	
			Oui/Non	unique	2	Mode de contrôle	Type
UE 1	L'esthétique odontologie	1	oui	unique		commun aux UE	Questions courtes et/ ou questions rédactionnelles
UE 2	Les thérapeutiques restauratrices	1	oui				
UE 3	Les thérapeutiques pluridisciplinaires	1	oui	unique			

UE 4	Les thérapeutiques prothétiques	1	oui	unique		
UE 5	Les techniques de laboratoires	1	oui	unique		

Un étudiant qui ne serait pas assidu à ce DU (minimum 90% de temps de présence) et/ou qui ne serait pas en mesure de montrer le portfolio de cas cliniques traités ne sera pas en mesure de se présenter à l'examen.

➤ **Composition du jury**

FONCTION ou QUALITE	NOM - prénom (si connu)
Président du jury	Doyen ou chef du pôle Odontologie
Enseignant 1	Hervé Plard
Enseignant 2	Xavier Ravalec
Enseignant 3	Autre enseignant du DU